

MÉMOIRES
DE
L'ACADEMIE
DE NIMES

VIII^e SERIE
TOME LXIX
Année 1991



ACADEMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NIMES (Gard)

1992

TABLES DES MATIERES

Séance publique du 3 février 1991	7
Compte rendu des travaux de l'Académie en 1990, par M. Jean Ménard, Secrétaire perpétuel.....	8
Discours du professeur René Bosc, Président	14
Pensée politique et religieuse de Jean-Paul Rabaut dit Saint-Etienne ou de Saint-Etienne par M. le Pasteur Roger Grossi, Correspondant	23
Le Diocèse et l'Evêque d'Orange et d'Uzès par M. l'Abbé Jean Thomas, Membre non résidant	36
Samuel Vincent, témoin du Protestantisme français Analyste de la Société française par M. le Pasteur Roger Grossi, Correspondant	45
Theresienstadt, un camp de concentration "Paradisique" ou l'impossible mission de la Croix Rouge Internationale par M. le Pasteur Aimé Bonifas, Membre résidant	59
Nos deuils : - André Nadal, 1902 - 1991 32 années de participation active à l'Académie de Nîmes.....	72
Membres honoraires	78
Classe des membres résidants	79
Classe des membres non-résidants.....	82
Correspondants	84

SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FÉVRIER 1991

L'Académie de Nîmes a tenu sa séance publique dans l'auditorium du Centre Atria, mis gracieusement à sa disposition par la Mairie de Nîmes, sous la Présidence de Monsieur Maurice JOUBERT, Préfet, Président d'Honneur de la Compagnie et des représentants du Député-Maire de Nîmes et du Président du Conseil Général, membres ès-qualités de l'Académie de Nîmes.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE EN 1990

par M. Jean MÉNARD

Secrétaire perpétuel

Monsieur le Préfet

Monsieur le Député-Maire

Monsieur le Président du Conseil Général

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles,
militaires et religieuses

Mesdames

Messieurs

Un usage, une tradition viennent d'être bouleversés.

En effet, jusqu'à ce jour, la charge et en même temps l'honneur de présenter le compte rendu des travaux de l'année écoulée, incombaient au Président sortant.

Ce fait était dû à la rédaction de notre règlement intérieur, prévoyant que le renouvellement du mandat du Président s'effectuait chaque année.

Notre Compagnie, lors d'une séance extraordinaire en date du 7 décembre 1990, a modifié l'article 29, permettant au Président sortant, d'être rééligible une fois. C'est dans ces conditions que Monsieur le Professeur Bosc a été réélu pour l'année 1991 lors de notre séance du 11 janvier 1991.

Que ces quelques propos me permettent de lui renouveler officiellement les félicitations de notre Compagnie.

C'est ainsi que le Secrétaire perpétuel a été chargé de dresser le bilan de nos activités au cours de l'année 1990.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser à Monsieur le Préfet, Président d'Honneur, à Monsieur le Maire, à Monsieur le Président du Conseil Général, ainsi qu'aux autorités qui nous honorent de leur présence, notre profonde gratitude.

Je sais fort bien que par sa technicité, son rituel, un compte rendu de travaux ne peut entraîner l'enthousiasme d'un auditoire. Il est cependant nécessaire, car il permet un retour sur le passé, une étude de ce qui a été bien, ce qui aurait pu être mieux; ce qui a été omis, ou ce qui aurait dû être fait.

"L'occasion d'un examen de conscience" écrivait Monsieur Debant en fin de mandat. On ne peut dire mieux, et mieux exprimer la pensée de celui qui assume cette charge.

Dès le 12 janvier 1990, Monsieur le Professeur Bosc est élu à la présidence de notre Compagnie et Madame Christiane Lassalle, vice Président.

Comme chaque année, peines et joies vont se succéder.

C'est tout d'abord, la disparition prématurée de Monsieur le Docteur Jean Pellet, de Génolhac, récemment élu correspondant.

Nous avons déploré le décès de Monsieur le Comte de Regis, membre résidant, élu en décembre 1952 au fauteuil de Monsieur le Professeur Bernard Latzarus. Monsieur le Président a rendu un éloquent hommage aux qualités de Monsieur le Comte de Regis lors des obsèques.

Notre Compagnie a été de nouveau frappée par le décès de Monsieur le Procureur Général honoraire Du Colombier, ancien membre résidant, qui avait quitté notre région depuis quelques années, gardant cependant avec elle des liens étroits.

En fin d'année, nous avons eu la tristesse d'apprendre les décès de Monsieur Abauzit et de Madame Missonger, correspondants.

Ainsi va l'histoire; ainsi va la vie.

Les événements heureux sont là pour rétablir un équilibre détruit.

Nous avons accueilli Maître André Galy, avocat honoraire à Nîmes et Monsieur Pierre Fabre comme membres résidants, succédant respectivement aux fauteuils de Monsieur Marcel Decremps et de Monsieur le Professeur Dupré.

L'Académie de Nîmes est vivante; son activité s'est manifestée au cours de l'année écoulée par l'organisation le 18 mai 1990 d'une journée de travail groupant les Académies du Sud de la France sous la Présidence de Monsieur le Préfet du Gard et de Melle Odyle Rio, Reine du Félibrige. C'est au cours de ces travaux que notre Compagnie a pu écouter une conférence de Monsieur le Professeur Bautier, membre de l'Institut, sur les "Académies et leur rôle dans la France d'autrefois et d'aujourd'hui" suivie d'un colloque sur le thème "Ouverture de nos Académies sur l'extérieur".

La semaine du 1er au 8 décembre 1990 a été consacrée à la mémoire d'Alphonse Daudet, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de sa naissance. Plusieurs manifestations organisées en collaboration avec la Ville de Nîmes, le lycée Daudet et l'Association des Amis d'Alphonse Daudet ont eu lieu. La presse locale, que nous nous devons de remercier, a donné un compte rendu complet de ces événements : exposition, colloque, projection de films...

Notons l'aimable participation de la Compagnie de théâtre de Monsieur Yvon Pradel qui a su évoquer la vie d'Alphonse Daudet à travers ses principales œuvres, en particulier par la lecture d'extraits du "Petit Chose", du "Nabab" et de "Numa Roumestan".

Nombreux sont nos concitoyens qui ont pu ainsi retrouver ce Nîmois né au N° 20 du boulevard Gambetta.

Je n'aurais garde d'omettre la nomination de Madame Frédérique Hébrard, fille de Monsieur André Chamson, membre honoraire, dans l'Ordre de la Légion d'honneur, et la remise de la Cigale d'Or à Melle Odyle Rio au musée Arlaten à Arles.

Nos séances bimensuelles du vendredi ont été fort bien remplies. Elles ont comporté de nombreux comptes rendus d'ouvrages ayant trait à notre histoire ou à notre géographie locale, mais aussi l'écoute de très intéressantes communications qui peuvent être regroupées

sous diverses rubriques. Nous citerons par exemple :

– des études d'histoire :

"De la voie hérakléenne à la voie Domitienne" par M. Maurice Aliger.

"Le patrimoine nîmois, source d'inspiration de quelques artistes du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle" par M. Victor Lassalle.

"Le drame de Mers El Kebir" par M. Pierre Durteste.

"De Gaulle et la Raison française" de M. Christian Liger.

– des analyses de personnages :

"Deux Gardois de qualité : Emile Cazelles et Gaston Maruejols" par M. Joachim Durand.

"Méconnue, méprisée par l'Histoire, mais grande dame, Madame Du Barry" par M. Lucien Frinaud.

"Pensée politique et religieuse de Jean-Paul Rabaut, dit Saint-Etienne ou de Saint-Etienne" par M. le Pasteur Roger Grossi.

Vous aurez dans quelques instants le privilège d'entendre cette communication.

– Citons encore :

"André Chenier et Florian, deux poètes face à la Terreur" par M. Sapède.

– Des études plus techniques comme la communication "de M^{me} Janine Reinaud sur "Le portement de Croix dans l'œuvre de Simon de Chalon".

– celle de M. Villeneuve "Biologie et Sociétés futures".

– des recherches relatives à des problèmes religieux, telle la communication de Monseigneur Dalverny sur "Saint Bernard et le pouvoir papal".

– des sujets d'intérêt local :

"L'histoire et l'origine des noms de nos monuments" par M. André Nadal.

"Les origines provençales du Grau du Roi" par M. le Bâtonnier Fontaine.

"Les routes du Languedoc au XVIII^{ème} siècle, pouvoir d'Etat, pouvoir royal" par M. Pierre Clavel.

ou encore "Les cartes de l'Uzège et de Nîmes" par M. Pierre Fabre.

Veillez pardonner cette fastidieuse énumération, mais je n'ai pu m'empêcher de vous présenter ce tableau.

Terminons ce propos : Le 4 février 1990, nous nous trouvions en ce même lieu et nous avons entendu deux savantes allocutions, celle de Monsieur le Pasteur Chateau, Président sortant, et celle de Monsieur le Professeur Bosc nouvellement élu, dont le thème était : " Des Nîmois tournés vers l'Europe", il s'agissait de deux médecins nîmois Messieurs Pierre Baux et Jean Razeaux.

Toujours imprégné de ce sentiment, le Président Bosc nous promet une année 1991 qui sera encore celle de l'ouverture.

Notre Compagnie s'en félicite; les années qui pèsent sur elle, l'obligent parfois à se remettre en question, à se réveiller si tant est qu'elle ait tendance à s'assoupir, pour le bien de nos cœurs, de nos esprits et de notre connaissance. Nous essayons de connaître, de comprendre; tel est notre objectif, sans avoir trop d'illusion, persuadés de ne pas l'atteindre.

En effet, comme l'a écrit Bergson, la connaissance parfaite, c'est la fusion de l'esprit et de l'objet; connaître pleinement, c'est ne faire qu'un avec la chose connue, s'identifier avec elle; c'est s'installer dans le réel, coïncider avec lui.

Pouvons-nous permettre à nos esprits d'envisager un tel résultat ? L'ambition d'y parvenir ?

Quelle réponse donner à une telle question.

Il est toujours possible d'espérer, de faire des efforts pour améliorer et perfectionner nos connaissances. Comment ne pas glorifier, si l'on peut dire, la formule de Montesquieu "Les connaissances rendent les hommes doux".

Sur notre terre, qu'il serait bon pour les hommes de savoir et de connaître.

Si nous tournons nos yeux vers la nouvelle année, nous pouvons dire avec M. le Professeur Bautier que dans le monde actuel, où la

recherche exige à la fois une très large collaboration de tous, une interdisciplinarité dans tout domaine scientifique, l'augmentation du nombre des correspondants, la qualité des publications, l'adhésion à des Fédérations régionales, sont des mesures qui permettront aux Académies, sans stagner dans l'académisme des "sociétés de pensée" d'autrefois, et tout en gardant leur notabilité et leurs formes traditionnelles, de tenir leur place dans le monde scientifique et de participer de façon efficace aux progrès des sciences.

SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FEVRIER 1991

Professeur René BOSC
Président de l'Académie de Nîmes

Monsieur le Préfet,
Monsieur le représentant du Président du Conseil Général,
Monsieur le représentant du Député-Maire de Nîmes,
Messieurs les représentants des autorités civiles,
militaires et religieuses,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers confrères,

L'année dernière, à pareille époque, j'avais invité notre Compagnie à un mouvement d'ouverture vers l'extérieur et j'avais rappelé que notre ville avait vu naître au cours des 3 derniers siècles, des personnalités de valeur dont les préoccupations avaient franchi les frontières de ce que nous appelons aujourd'hui l' "Hexagone". Je vous en rappelle les noms: Pierre BAUX, médecin nîmois et le très connu Jean-François SEGUIER, au XVIII^{ème} siècle, et plus près de nous, au début de ce siècle, Ernest DENIS qui s'était signalé par son action en faveur de la future Tchécoslovaquie. Aujourd'hui, ma visée sera plus modeste, tant il est vrai qu'il est parfois plus facile d'agir près que loin, mais sans renoncer, pour autant, à penser à l'échelle du monde. Comment pourrions-nous oublier en effet le conflit en terre lointaine dans lequel tant de nos compatriotes sont actuellement engagés ?

Je vous propose donc quelques réflexions autour de cette question: "Académie de Nîmes ou Académie du Gard ?" d'aucuns trouveront cette interrogation quelque peu saugrenue. Certes, notre Académie s'appelle "Académie de Nîmes" et ce nom peut paraître à certains suffisamment précis. Le problème n'est pas aussi simple. On ne peut ignorer en effet que, créée par lettres patentes de Louis XIV en 1682, sous le nom d' "Académie Royale de Nîmes", notre Compagnie a conservé ce titre jusqu'à la Révolution. Supprimée comme toutes les académies et sociétés savantes par les assemblées révolutionnaires, elle a repris son activité en 1802 sous le nom d' "Académie du Gard", ce qui faisait d'elle une instance départementale, mais ceci pendant 86 ans seulement puisqu'en 1888 elle a repris son nom primitif d' "Académie de Nîmes". Cette hésitation dans sa dénomination montre bien que le rôle de notre académie peut être perçu de manières différentes. Mon exposé comportera 3 parties:

- un regard sur le passé,
- quelques constatations sur le présent,
- des conclusions susceptibles de déboucher sur des projets.

1^{ÈRE} PARTIE: UN REGARD SUR LE PASSÉ:

Mon souci est de retrouver ce qui se passait aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles en dehors de Nîmes, siège de notre académie, dans ce qu'on peut appeler le "reste" de notre département, cela dit sans aucune intention péjorative, car ce "reste" représente en réalité, en territoire, les 9 dixièmes de notre département. Laissant de côté volontairement tout le conflit religieux qui a fortement et malheureusement dévasté notre région à cette époque, je ne m'intéresserai qu'à la vie scientifique et littéraire. Trois tableaux me permettront de répondre à cette question.

- Premier tableau: "La montagne de l'Aigoual. un haut lieu de la Botanique"

C'est un fait trop ignoré par nos contemporains que, depuis le XVI^{ème} siècle, le massif de l'Aigoual, situé dans la corne Nord-Ouest de notre département, a été un lieu privilégié d'exploration et de rencontre pour de nombreux botanistes européens. Plusieurs noms

méritent d'être rappelés. Certains nous sont familiers parce que languedociens : VARANDA, ASTRUC, AMOREUX, PAULET, RONDELET, MAGNOL, GOUAN... ou parisiens: TOURNEFORT, les frères de JUSSIEU... D'autres venaient de loin: Charles de l'ECLUSE, de LEYDE, Jean et Gaspard BAUHIN de BÂLE, les frères PLATTIER, de BÂLE également, Von HALLER de BERNE, Charles LINNE et CRONSTEDT les Suédois... Au début de notre siècle, sous l'influence de Georges FABRE, l'artisan du reboisement de cette montagne, et de Charles FLAHAULT, botaniste montpelliérain, un jardin botanique célèbre, l'HORT de DIEU, a été définitivement constitué en lieu d'étude et de recherche, riche de plus de 5 000 espèces... Je n'ai pas le temps d'en dire plus. Même si aujourd'hui il ne reste plus sur le terrain qu'un arboretum qui se dégrade peu à peu et une stèle qui rappelle ce brillant passé, on ne doit pas oublier que ce morceau de notre département a été pendant plus de 3 siècles un lieu privilégié d'herborisation pour les botanistes de toute l'Europe.

- Deuxième tableau: La vie scientifique et littéraire de la région d'ALAIS.

L'exploitation du "bassin minier" au cours des 2 derniers siècles, tend à nous cacher aujourd'hui les autres facettes de la vie de cette région. Quelle ingratitude ! On ne peut oublier en effet que tout a commencé dans ce cercle d'esprits éclairés, comme on les appelait au "siècle des Lumières" où des naturalistes passionnés de recherches géologiques ont fait l'inventaire des richesses minières de ce secteur, ont créé eux-mêmes les premières exploitations, artisanales certes, mais qui furent le début d'une épopée industrielle à la fin de laquelle nous venons malheureusement d'assister. Ces esprits éclairés, véritables savants de l'époque, et que l'on appelait, avec admiration, peut-être aussi avec humour, les "virtuoses", on en connaît les noms: les 4 frères BOISSIER de SAUVAGES, les 3 frères FOUCARD, le sieur GUIRAUDET de la LIQUIERE, astronome, le chevalier de LA FARE, artiste et poète, l'Evêque de BANNE d'AVEJEAN, le célèbre abbé BRIDAINE... pour n'en citer que quelques-uns, autant de personnages, tous en relation avec les savants de la capitale, qui ont entretenu là une vie scientifique et littéraire qu'on serait ingrat d'oublier. Au siècle suivant, à l'époque où fleuriront les sociétés dites "savantes", leurs successeurs

fonderont la "Société Scientifique et Littéraire d'ALAIS" dont les travaux publiés de 1869 à 1955, sont pour nous aujourd'hui la preuve tangible de la vie culturelle de cette région au cours des siècles derniers, ce qui nous oblige à considérer celle-ci autrement que comme un centre minier producteur de charbon.

Ce rappel historique nous montre combien à cette époque la vie économique est liée à la vie culturelle, celle-ci pouvant être à l'origine de celle-là, mais l'inverse se voit aussi, car l'essor économique entraîne aussi le développement d'une activité culturelle sous ses divers aspects, ce qui me conduit tout naturellement à brosser devant vous le 3^{ème} tableau.

- Troisième tableau :

Effectivement dans le 3^{ème} tableau, je voudrais évoquer toutes ces cités, bourgades ou gros bourgs, qui, disséminés dans notre département, ont été le siège non seulement d'une vie économique active, mais aussi d'un épanouissement culturel concomittant. La liste en est longue. Ce tableau ne sera qu'une énumération, un peu sèche peut-être mais significative. Pour plus de clarté, je les regrouperai :

- au Sud, les cités du sel: Aigues-Mortes et les salins de Peccais, St-Gilles et l'Abbaye de PSALMODY, autant de localités qui vécurent, plus que d'autres, cette épopée du sel, qui, pendant plusieurs siècles, se développa dans notre région et dont l'histoire, si elle était reconstituée dans ses divers aspects, constituerait aujourd'hui un chapitre fascinant de notre histoire.

- à l'Est, les cités rhodaniennes: Pont-Saint-Esprit et Beaucaire, ces 2 "Portes de la Provence" qui, situées sur les grandes voies de communication, ont vu passer un grand nombre de personnages illustres avec leur cortège de réjouissances et de fêtes... sans oublier, bien-sûr, dans le diocèse d'UZES qui fut si brillant à une certaine époque, UZES et son duché, VILLENEUVE-LES-AVIGNON et sa chartreuse, BEAUCAIRE et sa foire, la plus importante d'Europe à une époque.

- au Nord, dans le "Piedmont cévenol", les cités de la laine puis de la soie: ANDUZE et ST-JEAN-DU-GARD, SUMENE et LE VIGAN... autant de cités qui virent naître des savants, des poètes, des écrivains

de grande notoriété...

Ces 3 tableaux viennent confirmer s'il en était besoin que notre département, constitué par les 3 diocèses de NIMES, d'UZES et d'ALAIS a connu, dans ces derniers siècles, une intense vie culturelle, en liaison, le plus souvent avec une vie économique active.

"Le Languedoc, écrit le Professeur Anne BLANCHARD, dans un ouvrage récent, le Languedoc formait, sous l'Ancien Régime, une des provinces les plus importantes du Royaume, sinon la plus importante". Malheureusement, il est difficile pour l'homme d'aujourd'hui d'en être convaincu : que reste-t-il en effet de ce passé glorieux ? Beaucoup de documents enfouis dans des archives,... Mais sur le terrain ? Bien peu de chose: quelques petits châteaux, des gentilhommières... Mais que de châteaux ruinés par les guerres de religion, la Révolution ou le temps ! Le château d'AUBAIS qui fut un des plus beaux châteaux du Languedoc et dont la bibliothèque riche de plus de 20 000 volumes attirait de nombreux érudits est réduit à son escalier d'honneur, lui-même dans un piteux état, le château de TORNAC, célèbre par ses jardins en terrasses descendant jusqu'au Gardon, n'est plus qu'une ruine... tout comme le château de PORTES, le château de BEUCAIRE... et tant d'autres ! Ah, si seulement notre région, consciente de ce brillant passé, se décidait à le faire revivre dans des réalisations telles que:

- une Maison de l'Arbre...quelque part vers l'Hort de Dieu,
- un grand Musée de l'histoire du sel, non loin du fort de PECCAIS,
- un véritable Musée de la laine et de la soie, au pays des filatures cévenoles.

Quelle richesse s'ajouterait alors au patrimoine culturel de notre région ! N'oublions pas qu'elle est aujourd'hui la 2^{ème} région touristique de notre pays... en disant cela, je rejoins l'opinion de Monsieur POISSON, Inspecteur des Monuments Historiques du Languedoc-Roussillon, qui écrivait récemment: "Une des vocations nouvelles du Languedoc n'est-elle pas d'être la mémoire de notre pays ?" Mais laissons aux administrations compétentes le soin de se pencher sur de tels rêves, car il est temps d'envisager la.

2^{ÈME} PARTIE: "QUELQUES CONSTATATIONS SUR LE PRÉSENT":

Je serai beaucoup plus bref car je me bornerai à réunir ici quelques réalités actuelles, connues de beaucoup: je ferai 3 constats:

1 - Depuis quelques années, une autre académie est venue s'ajouter à celle de NIMES: l'Académie de LASCOURS. Nous avons applaudi à sa naissance et nous la savons active et nombreuse. Elle cristallise dans le secteur de PONT-ST-ESPRIT et BAGNOLS-SUR-CEZE la vie scientifique, littéraire et artistique. Elle n'a pas l'ancienneté de l'Académie de NIMES et ses statuts sont un peu différents, mais elle n'en est pas moins très vivante. Voilà donc une première constatation très réjouissante.

2 - Une seconde constatation concerne les Sociétés Savantes, dispersées dans notre département: on sait en effet que, depuis longtemps, il existe en dehors des Académies dont la compétence est pluridisciplinaire, de nombreuses Sociétés Savantes spécialisées. Il est difficile de faire un inventaire précis de ces sociétés parfaitement autonomes et sans coordination institutionnelle, mais si l'on en croit les données publiées en 1989 par le comité des Travaux Historiques et Scientifiques (C.T.H.S.) qui les regroupe, on peut toutefois avancer:

- qu'avec ses 110 Sociétés Savantes, la Région Languedoc-Roussillon est parmi les 21 régions de programme, une des plus riches en Sociétés Savantes alors que sa population est peu nombreuse. La moyenne nationale se situe autour de 75 sociétés par région. Seules l'Ile de France, la région Rhône-Alpes et l'Aquitaine, beaucoup plus peuplées toutes les 3, la précèdent dans ce domaine,

- que dans cette région Languedoc-Roussillon, le Gard se distingue par sa richesse en Sociétés Savantes, puisqu'il regroupe en gros le 1/3 des Sociétés Savantes de la région, autant que l'Hérault, département universitaire par excellence, les 3 autres départements de la région regroupant, à eux trois, le 3^{ème} tiers de l'ensemble,

- que dans le Gard, enfin, 1/3 des Sociétés Savantes ont leur siège à Nîmes, alors que 2 autres tiers ont leur siège hors de Nîmes.

Qu'est-ce à dire, sinon que dans ce département, la vie scientifique et littéraire est très dispersée et très vivante en dehors de son chef-lieu. Comment s'en étonner si l'on se rappelle que c'est un Gardois,

François GUIZOT qui, au XIX^{ème} siècle, a été à l'origine de la multiplication des Sociétés Savantes en FRANCE ?

3 - A ces 2 premières constatations, je voudrais en ajouter une troisième au risque d'étonner certains esprits : je considère en effet que l'activité culturelle représentée aujourd'hui par "l'université de la culture permanente" organisée sous l'égide du Conseil Général du Gard, doit être portée à l'actif de la vie culturelle. Plus connue sous le nom de C.A.D.R.E.F. (Comité d'Animation, de Réflexion et de Formation pour Retraités et Personnes Agées) elle démontre :

- d'une part, que dans notre département, la soif de culture s'exprime suffisamment pour justifier des structures qui s'efforcent d'y répondre, et le fait que cette demande émane surtout de personnes libérées de toute obligation professionnelle ne justifie pas qu'on s'en désintéresse,

- d'autre part, que l'on trouve dans notre département des compétences assez nombreuses et assez disponibles pour assurer cet enseignement d'un nouveau style.

Or, sur 4 centres d'activité de cette université, 3 se situent hors de NIMES, ce sont: ALES, LE VIGAN et BAGNOLS-SUR-CEZE... et ces 3 centres rassemblent environ 800 inscriptions sur un total de 2 300, soit en gros le tiers de l'ensemble.

A tous ceux qui font partie d'une Académie, d'une Société Savante, ou de cette université permanente, ne faudrait-il pas ajouter tous ceux qui poursuivent leur recherche en solitaires ? Et pour être complet, nous devrions compter aussi toutes les manifestations épisodiques représentées tout au long de l'année par les expositions, les festivals de musique ou de théâtre, particulièrement fréquents en période estivale.

3^{ÈME} PARTIE: CONCLUSIONS SUSCEPTIBLES DE DÉBOUCHER SUR DES PROJETS

De la première partie de mon exposé, je conserve la conviction que notre département a été autrefois le théâtre d'une vie intellectuelle active, non pas seulement dans sa ville principale, NIMES, mais aussi dans la plupart de ses cités, même petites. "Le Languedoc est un grand nom dans l'histoire" écrivait récemment Pierre RACINE, ancien Prési-

dent de la Mission de l'aménagement du littoral languedocien.

Je crois avoir montré dans la deuxième partie qu'aujourd'hui encore cette activité s'épanouit aussi bien à NIMES qu'hors de NIMES, mais sous des formes différentes de celles d'autrefois.

Néanmoins, il me semble juste d'exprimer un regret: comme dans beaucoup d'autres secteurs de notre société, chacun ignore trop ce que fait le voisin. Or nous savons bien que la rencontre est toujours stimulante pour l'un ou l'autre, sinon pour les deux. "Que n'as-tu donc compris que tout bonheur est de rencontre ! "s'écriait André GIDE, Gardois lui aussi. Des occasions de contact entre les structures dont je viens de parler, me paraissent souhaitables.

L'Académie de NIMES, parce qu'elle siège au chef-lieu, parce qu'elle est l'aînée de toutes les sociétés culturelles de ce département, a peut-être une responsabilité à assumer dans ce domaine, d'autant plus qu'elle couvre la totalité du département par son réseau de membres non-résidants et de correspondants. N'est-ce pas à elle de suggérer une rencontre ? Loin de moi l'idée de créer une nouvelle structure qui serait probablement plus contraignante que bénéfique.

Nous pourrions simplement envisager un rassemblement ponctuel, hors de NIMES, et dont les modalités seraient établies en pleine concertation avec les autres partenaires. Une telle initiative ne serait-elle pas stimulante pour tous ? car je m'associe volontiers à ce sociologue qui proposait d'ajouter à la liste une nouvelle béatitude, qu'il formulait ainsi: "Heureux qui communique" que je compléteraivolontiers personnellement en y ajoutant ces quelques mots: "car il cherche le dialogue et la compréhension"... ce qui peut mener à plus de fraternité, cette valeur véritable parent pauvre de notre devise nationale, comme on l'a fortement souligné à la Sorbonne lors des cérémonies du Bicentenaire de la Révolution.

Me voici parvenu, Mesdames, Messieurs, au terme de mes réflexions sur la question que je vous avais proposée "Académie de NIMES ou Académie du Gard ? "Académie de Nîmes, oui, mais peut être avec une responsabilité à assumer à l'échelle du département, un service à assurer dans sa vie scientifique et littéraire en collaboration, bien sûr, avec tous les autres acteurs que je viens d'énumérer. Certes,

je n'oublie pas la triste fin d'une certaine grenouille dont les prétentions dépassaient les capacités ! Mais qu'on ne s'y trompe pas, mon intention reste modeste. Je propose simplement d'ouvrir une fenêtre, une fenêtre qui nous permette de respirer un air plus vivifiant...

Cette politique de la "fenêtre ouverte" n'est-elle pas aussi celle que préconisait Henri BERGSON dans son ouvrage "Les 2 sources de la Morale et de la Religion" quand il recommandait ce qu'il appelait la "Morale de l'âme ouverte", à l'efficacité de laquelle il croyait fermement puisqu'il ajoutait: "entre l'âme close et l'âme ouverte, il y a l'âme qui s'ouvre". C'est de cette morale, que notre monde d'aujourd'hui, déchiré par les rivalités, les haines et une fois de plus par la guerre, semble avoir le plus profondément besoin ! Un autre philosophe, américain celui-là, William JAMES, dans sa "Philosophie de l'expérience" a écrit : "Ouvrez BERGSON et de nouveaux horizons se dessinent à chaque page : il semble qu'on y respire la brise du matin et qu'on y entende le chant des oiseaux !"

Certes, le rôle d'une académie est bien de susciter des travaux de qualité dans le domaine du savoir et de la réflexion, mais je pense, me semble-t-il, que nous pouvons aussi attendre d'elle qu'elle nous permette de respirer la brise du matin et d'entendre le chant des oiseaux !

*PENSÉE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE JEAN-PAUL RABAUT, DIT
SAINT-ETIENNE OU DE SAINT-ETIENNE*

par M. le pasteur Roger GROSSI
Correspondant

Un fait m'a surpris, lors de la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française : il a été publié plus de trois cents livres et études sur la Révolution et ses principaux artisans, mais en dehors de notre modeste ouvrage "Les Rabaut...du Désert à la Révolution", fruit du Colloque organisé par la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine, la Commission Régionale d'Histoire de la Révolution, la Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard, la Société d'Histoire du Protestantisme de l'Hérault, et de la réédition du "Rabaut Saint-Etienne" d'André DUPONT avec une excellente introduction de Jean BAUBEROT, rien n'a été publié qui permette au public lettré français de redécouvrir cette haute figure de notre histoire nationale et gardoise.

C'est pourquoi :

Nous remercions l'Académie de Nîmes d'avoir choisi notre communication pour sa séance publique annuelle de 1991. Après vous avoir brièvement rappelé quelques dates qui marquent la trame de sa vie, nous vous présenterons quelques-unes de ses oeuvres savantes, religieuses et politiques.

SCHEMA BIOGRAPHIQUE

Jean-Paul RABAUT est né à Nîmes, le 14 novembre 1743.

Le 6 janvier 1750, à six ans, il est en exil à Lausanne dans la famille d'Antoine COURT et sera l'élève de COURT DE GEBELIN.

En 1755, à 12 ans, il poursuit sa formation à Genève. Par prudence, il est appelé Jean-Paul St ETIENNE.

A 18 ans, en octobre 1761, il revient à Nîmes où il enrichit sa formation théologique auprès de son père Paul RABAUT, avant d'aller la terminer à Lausanne en septembre 1763.

Il est consacré le 11 novembre 1764 à Lausanne et rejoint immédiatement Nîmes pour aider son père dans son ministère (Juillet 1765 / Janvier 1786).

En 1786, il devient Délégué officieux des Eglises, remplaçant Court de Gébelin, mort en 1784 et sera l'un des artisans de la préparation de l'Edit de Tolérance du 17 novembre 1787.

En 1787/1788 et début 1789, Rabaut s'engage de plus en plus dans l'action politique. Il est nommé membre de l'Assemblée Constituante le 27 mars 1789 et y exerce une action fort remarquable. Il en devient le Président le 14 mars 1790.

D'octobre 1790 à septembre 1792, il est écrivain et journaliste à Paris.

Le 2 septembre 1792, il est élu député de l'Aube et sera Président de la Convention en janvier 1793.

Opposé à la politique des Montagnards et à la Terreur, le 5 décembre 1793 il est condamné à mort et guillotiné à Paris. Il avait cinquante ans.

Le 16 Vendémiaire de l'an IV, la Convention le réhabilite, voulant, avant de mettre fin à ses travaux, effacer cette lourde faute (16 septembre 1797).

LES ECRITS LITTÉRAIRES ET SAVANTS

Toute l'activité littéraire de Rabaut St Etienne est animée par la volonté politique de tout le peuple protestant persécuté et exclu du Royaume. L'objectif est d'obtenir la reconnaissance royale et la liberté

d'exister en tant qu'Eglise Réformée de France.

Nous allons commencer par les écrits qui ont le plus vieilli : les oeuvres savantes. Mais avant de les étudier brièvement, essayons d'en cerner la signification. Le XVIII^{ème} siècle est un temps d'intense vie intellectuelle. La curiosité est en alerte dans tous les domaines. Sur la lancée de l'Encyclopédie, les Clubs, les Salons, les Sociétés savantes se multiplient. Les voyageurs, les savants, les historiens publient leurs découvertes et leurs travaux. Nous assistons aux balbutiements de futures sciences humaines : psychologie, économie politique, linguistique, ethnographie, ethnologie, recherche sur les origines, histoire religieuse... **les opinions et traditions les plus anciennes sont remises en question.** Participer, être présent au milieu de tout ce qui bouge, étudier, progresser dans le monde de la culture c'est attester le sérieux, le dynamisme d'une élite protestante. Rabaut St Etienne est un de ceux qu'on accueille, qu'on admire. Ses écrits sont commentés, annoncés dans la presse et discutés dans les Salons.

En 1774, à l'occasion de la création du Musée de Paris, il publie "**La lettre analytique sur la vie et les oeuvres de Court de Gébelin**".

Ce fut son maître; il était devenu son confident et son ami. En présentant les recherches historiques de Court de Gébelin, Rabaut le célèbre comme le savant qui a mis au point une méthode de recherche pleine d'avenir.

En 1787 et 1788, Rabaut publie "**huit lettres**" sur "**L'histoire primitive de la Grèce**". L'ouvrage est dédié à Sylvain BAILLY, le maire de Paris, le futur Président de l'Assemblée Nationale lors du Serment du Jeu de Paume. En prologue à l'ouvrage, il exprime, dans un message à son vieux père, toute la gratitude d'un fils, qui sait ce qu'a coûté au foyer familial l'exil de trois enfants et les sacrifices nécessaires pour financer leurs études. Les lettres attestent une connaissance remarquable des littératures grecque et latine. Rabaut analyse le caractère allégorique de tous les récits mythologiques. Ces textes n'ont aucune valeur historique. Ils sont pourtant précieux pour connaître l'âme grecque, ses croyances, ses traditions et ses coutumes. Les longs séjours à Paris, pour réaliser toutes ces publications, sont la couverture officielle qui permet les rencontres et entretiens destinés à préparer les esprits à la publication de l'Edit de Tolérance.

LES CEUVRES RELIGIEUSES

La première, dont nous parlerons, **date de 1770.**

Rabaut St Etienne est déjà considéré comme le prédicateur officiel des Eglises Protestantes ; c'est "**Le discours - publié au Désert- à l'occasion du Mariage de Monseigneur le Dauphin et de Marie-Antoinette**".

Il sera réédité trois fois. Le prédicateur chante la douceur des liens qui unissent la famille royale à tous les sujets, le privilège d'être associé à la joie du Monarque et il dit l'espérance des sujets protestants de pouvoir un jour revenir d'exil et vivre libres et heureux au pays.

En 1784, lors de la mort de Monseigneur Charles Prudent de Becdelièvre, Rabaut St Etienne publie son "**Hommage public à Mgr l'Evêque de Nîmes**". Il évoque le visage généreux de cet ami des pauvres, grand prélat, soucieux du devenir de la cité, et organisateur inlassable de la bienfaisance. Il exprime ainsi la considération du peuple protestant pour l'Eglise Catholique et pour ses représentants, lorsqu'ils sont d'authentiques serviteurs de l'Evangile et du peuple et surtout des pauvres.

Il faut mettre à part une oeuvre très originale, moderne, par sa forme de reportage journalistique et de roman : "**Le Vieux Cévenol**". L'ouvrage a d'abord été publié en Suisse. Insatisfait des adjonctions et modifications apportées dans ces éditions, Rabaut St Etienne reprend entièrement l'ouvrage. Il paraît clandestinement à Paris, sans nom d'auteur... **en 1788.**

Rabaut St Etienne raconte l'histoire d'un exilé "type" il le nomme **Antoine BORELY, mort à Londres à 103 ans.** Au travers de cette vie d'épreuves, c'est toute l'histoire des victimes de la Révocation de l'Edit de Nantes qui est décrite. L'oeuvre est pétrie de souvenirs précis dont les sources sont méthodiquement rapportées. Ce récit anecdotique s'achève sur une affirmation d'espérance. La bonté et l'esprit de charité de Louis XVI finiront par rendre leurs droits au peuple réformé.

Dans ses autres oeuvres religieuses, Rabaut présente une piété austère où la grâce et la joie du pardon tiennent moins de place que

la morale et le jugement. La résignation devant la persécution étant liée à l'interprétation ordinaire de l'épreuve : "Dieu par la souffrance, appelle **son peuple à la nécessaire repentance**".

La théologie de Rabaut St Etienne s'est lentement écartée du message réformé. Elle ressemble plus aux déclarations de Rousseau et des philosophes des Lumières qu'aux affirmations de l'Evangile. Ecoutons-le :

"La religion chrétienne n'est que la religion naturelle dévoilée aux mortels et confirmée par Jésus-Christ. La conscience n'est ni une voix secrète de Dieu qui se fait entendre à nos âmes, ni un jugement placé en nous à qui notre être doit être soumis, notre conscience c'est notre raison". Nous sommes loin de l'humble affirmation de la foi transmise par le vieux pasteur du Désert "Monsieur Paul", celle qui permettait d'affronter la soldatesque et le martyre. Pour terminer cette analyse des écrits religieux, il nous paraît utile de rappeler quelques mots de **son rapport aux responsables Réformés de Bordeaux sur "le bon usage de l'Edit de Tolérance"**; il écrit de Paris le 12 février 1788 : il raconte les dangers encourus, les méfiances à vaincre, les confiances à conquérir, les préjugés à abattre, les ignorances à éclairer. Il décrit la lente approche de tous ceux qui pouvaient agir auprès du Roi en faveur des non catholiques de son Royaume. Il donne une description de l'état du Protestantisme français qui atteste un grand souci pastoral; écoutons-le : "Notre état actuel était une vraie décadence... la défection des riches, en bien des lieux, devenait certaine, à cause du prétexte de l'incertitude de notre état... Les autorités des Provinces m'ont dit que "le vrai moyen de nous éteindre était de nous laisser tels que nous sommes". Rabaut St Etienne demande aux responsables des Eglises Réformées de recevoir l'Edit de Fontainebleau avec modestie et sans bruit, et d'espérer que l'avenir apporterait une situation bien meilleure.

LES OEUVRES POLITIQUES

L'essentiel de son oeuvre est sûrement d'ordre politique. Il est l'un des penseurs les plus originaux de la Constituante et l'un des plus courageux à la Convention. L'ensemble des relations qu'il a nouées à Paris et les entretiens qu'il a eus, ont permis à Rabaut St

Etienne de connaître ce qui se débat au plus haut niveau dans le Royaume et comment, face à des difficultés financières inextricables du Pays, s'ébauche le projet d'une prochaine convocation des Etats Généraux... Il discerne l'importance des enjeux politiques, et la venue d'événements susceptibles de transformer radicalement la société française. Désormais, ses préoccupations vont déborder largement le souci pastoral pour prendre une dimension de politique générale. Il publie successivement plusieurs éditions d'un livre en faveur du Tiers Etat : **"Considérations sur les intérêts du Tiers Etat adressé au peuple des provinces"**. Ce texte paraît plusieurs mois avant le "Qu'est-ce que le Tiers Etat ?" de l'Abbé Sieyès.

L'ouvrage de Rabaut St Etienne affirme que le Tiers Etat se confond avec la nation. Ecoutons-le :

"Le Clergé n'est pas la nation : il est le clergé ; c'est un assemblage de deux cent mille nobles et roturiers consacrés au service des autres ou de la religion. La Noblesse n'est pas la nation mais la partie la plus décorée de la nation ; c'est un certain nombre de Français auxquels certaines illustrations et prérogatives héréditaires sont accordées. Retranchez par supposition les 200 000 gens d'église qui peuvent être en France, vous aurez toujours la nation. Retranchez même toute la noblesse, par supposition encore, vous avez toujours la nation. Car on peut créer mille nobles dès demain, comme il se fit au retour des Croisades. Mais si vous retranchez les 24 millions de Français connus sous le nom de Tiers Etat, que vous reste-t-il ? des nobles et des gens d'église, mais il n'y aura plus de nation. Donc, il est évident que le Tiers Etat est la nation, moins la noblesse et le clergé".

Et il continue ainsi :

"Souvenez vous que vous êtes la nation, et que, par conséquent, c'est vous que votre Roi interroge... Vous n'êtes plus ces misérables affranchis de la servitude qui se souvenant de leur ancienne ignominie, tremblaient encore à l'aspect de leurs tyrans. A votre tête se trouve une foule d'hommes riches, éclairés, savants, habiles et dont les lumières dans toutes les parties qui font fleurir l'Etat méritent la considération publique...". La réorganisation de la France ne peut être réalisée que par un accord entre ces deux forces : le Roi et la nation,

parce que leurs intérêts ne font qu'un".

Vous savez comment, élu à l'Assemblée Nationale, il fut remarqué par la qualité humaine et oratoire de ses interventions: De l'ensemble de ses discours et interventions à l'Assemblée Nationale nous avons choisi de vous faire réentendre quelques mots.

C'était le 23 août 1789

Rabaut St Etienne n'oublie pas que c'est la date anniversaire de la St-Barthélémy. L'Assemblée, sur une proposition du Comte de Castellane, débat de la liberté religieuse et de la liberté du culte public: au sein d'une Assemblée très divisée, RABAUT St Etienne déclare calmement "Je remplis une mission sacrée. J'obéis à mon cahier, j'obéis à mes commettants. C'est une sénéchaussée de trois cent soixante mille habitants dont plus de cent vingt mille sont protestants, qui a chargé ses députés de solliciter auprès de vous **le complément de l'Edit de novembre 1787....**

Nos principes sont que la liberté est un bien commun et que tous les citoyens y ont un droit égal...

Cette liberté, Messieurs - liberté de pensée et d'opinions - est la plus sacrée de toutes; elle échappe à l'empire des hommes; elle se réfugie au fond de la conscience, comme dans un sanctuaire inviolable où nul mortel n'a le droit de pénétrer...

Messieurs, ce n'est pas la tolérance que je réclame, c'est la liberté !

"La tolérance! le support! le pardon! la clémence! idées souverainement injustes...la tolérance, je demande que ce mot soit proscrit à son tour!"

Sobre, sans passion mais avec la rigueur du cœur et de l'esprit, voilà l'éloquence de Rabaut St Etienne.

Rabaut St Etienne, comme la quasi totalité des membres de l'Assemblée Nationale, est monarchiste. L'opinion générale est qu'un grand pays ne saurait sans danger, se laisser tenter par un régime républicain.

L'essentiel de sa pensée politique est contenu dans **les trois textes** qu'il présente au Comité de Constitution :

- **Idées sur les bases de toute constitution.**
- **Principes de toute constitution .**
- **Projet du préliminaire de la constitution** (14 juillet 12 août 1789).

Ce qui frappe à la lecture de ces textes, c'est la cohérence, la clarté de l'expression, sa précision. Rabaut St Etienne situe son analyse au plan universel, tant dans ses propositions sur les principes et maximes pour toute constitution, que sur la déclaration des droits de l'homme.

Il manifeste la même opinion optimiste concernant l'homme et son avenir que Condorcet et tout le courant des Lumières.

En préliminaire à toute constitution, il faut une déclaration des droits de l'homme en société : "Que l'histoire dise aux hommes de l'avenir : il fut un peuple où le moindre citoyen savait connaître et faire respecter ses droits et ce peuple fut le peuple français". **Le principe unique et générateur** d'où la constitution et les lois découlent est **le droit de chacun à l'existence**. Il est l'un des seuls de son temps à discerner la primauté ontologique, dont la racine est chrétienne.

La réunion des hommes en société a pour objet de conserver à chacun le droit à la vie et à une existence heureuse, dans la liberté. La loi a pour objet de maintenir la vie, la liberté, l'honneur de la personne, la propriété de chacun dans une protection générale, juste, uniforme et commune. **Seuls** les représentants élus par la nation peuvent établir ou modifier la Loi.

Le Roi, inviolable et sacré, comme la Loi, est l'organe de la loi car il en a reçu la mission de la nation souveraine. Tous ceux qui reçoivent du Roi ou du Gouvernement responsabilité et pouvoir, en sont comptables et responsables devant la nation. Il faut que cette évolution se fasse dans le respect de l'histoire passée et dans la continuité de la tradition nationale. C'est pourquoi **le 15 juillet 1791**, Rabaut St Etienne interroge l'Assemblée sur la fin de la Révolution : "Je pose ici la véritable question : allons-nous terminer la révolution ? allons-nous la recommencer ? Vous avez rendu tous les hommes égaux devant la loi, vous avez consacré l'égalité civile et politique ; vous avez repris pour l'Etat tout ce qui avait été enlevé à la souveraineté du peuple. Un pas de plus,

ce serait un acte funeste et coupable, un pas de plus dans la ligne de la liberté serait la destruction de la royauté, dans la ligne de l'égalité, la destruction de la propriété".

Dans son **"Précis de l'Histoire de la Révolution Française"** en **1792**, il souligne l'intérêt d'une monarchie constitutionnelle pour la France. L'objectif est de garantir l'ordre et la tradition. Après le récit de l'arrestation de la famille royale à Varenne, demeurant fidèle au Roi, il écrit : "L'Assemblée se persuada qu'il fallait achever la constitution comme elle avait été commencée. Louis XVI, Roi d'un peuple libre, et qui se donne lui-même ses lois, devait être satisfait des prérogatives attachées à sa couronne. Son évasion, lui ayant été évidemment suggérée, **il devenait digne de la nation, d'oublier cette faute** et le Roi pouvait en être touché. Il devait avoir appris enfin, après des tentatives inutiles qu'il lui était impossible de résister à la volonté nationale et que son intérêt était de se réunir au peuple. En rendant le repos à la France, il se le donnait à lui-même, sa famille régnait infailliblement sur le peuple français".

Mais, tandis que s'achève l'Assemblée Législative, la Royauté lui paraît irrémédiablement discréditée et vaincue. Connaissant les risques qu'il court, il accepte d'être présenté comme candidat de l'Aube où il est élu le 2 septembre 1792 par 264 voix sur 392 votants.

Écoutons le message du Directoire de l'Aube à son député méridional :

"Comment pourrions-nous ne pas combler de bénédictions le "philosophe courageux" qui, dans les temps où le despotisme avait presque partout des autels, développe si énergiquement les principes de liberté et d'égalité, et qui, chaque jour, les propage par des écrits immortels où respire la plus saine politique et l'auguste vertu..."

Les services inappréciables que vous avez rendus à la France, sont à nos yeux, le gage de ceux qu'on doit espérer de vous".

Malgré les responsabilités qui lui sont confiées à la Convention, son souci de la justice, sa volonté d'une réelle séparation des pouvoirs, le conduiront lors du procès du Roi à tenir un discours dangereux pour sa vie.

Les législateurs ne sont pas des juges. Il plaide pour un appel

au peuple souverain : "Prononcez par OUI ou par NON que Louis est ou n'est pas coupable et, quant à la peine à appliquer, renvoyez au souverain dont vous êtes les mandataires".

Écoutons-le encore :

"Si les juges sont en même temps législateurs, s'ils décrètent la loi, s'ils accusent, s'ils condamnent, s'ils ont la puissance législative, exécutive et judiciaire, ce n'est plus en France, c'est à Constantinople, à Goa, qu'il faut aller chercher la liberté... Je suis las de ma portion de despotisme, je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran". La tristesse et la révolte de Rabaut St Etienne devant une Assemblée Nationale qui vit sous la pression de la foule et des factions qui se déchirent et ne respectent plus l'homme, expliquent l'appel aux départements. Rabaut et ses amis ne veulent pas rompre avec la République mais ils refusent d'être prisonniers d'une poignée de factieux et d'assoiffés de sang. Vous le savez, l'accusateur public. Fouquier Tinville n'aura aucun état d'âme. Rabaut St Etienne meurt, guillotiné à Paris, le 5 décembre 1793.

CONCLUSION

Dans l'Eglise comme **dans l'Etat** la voie choisie par Rabaut St Etienne est une **voie non violente**. L'avenir doit être préparé dans l'ordre et dans le respect des personnes et de la tradition. **Ordre et Tradition** : transformation radicale de la société française, mais dans la continuité de son histoire, dans le respect de son passé, dans l'optimisme que les philosophes avaient suscité en France et dans le monde.

Sur ce point Rabaut St Etienne s'éloigne en partie de son père et du réalisme biblique plus attentif aux redoutables et merveilleuses contradictions du "plus sot animal", l'homme.

Ce double visage où le meilleur côtoie le pire, éclate hélas, dans ces grandes pages de notre histoire tant religieuse que nationale.

Ici les thèmes comme jaillis de l'Évangile et qui proposent aux hommes : justice, liberté, égalité, fraternité...

Là le calcul, l'intérêt, la froide raison, la passion, la volonté de puissance, l'idéologie qui entraînent à l'irrationnel, à la violence, aux nouveaux fanatismes à la folie destructrice et guerrière et à toutes les intolérances.

Rabaut St Etienne, par sa vie est un témoin significatif des fruits d'une éducation protestante, responsabilisant chaque personne.

Chez lui, le souci de la communauté interdite a été longtemps au premier plan de sa réflexion et de son action; mais dès que les circonstances ont permis d'entrevoir une porte ouverte vers une évolution bénéfique à l'ensemble de la communauté nationale, il a uni dans un même combat le souci de la France et le souci du Protestantisme Français.

Pour terminer, nous voudrions relever **le dernier acte public** de Jean-Paul Rabaut : condamné à mort, au milieu de tous ceux qui attendent le verdict ou l'exécution, il voit, parmi les prisonniers, un jeune homme, mêlé par erreur, à ceux qui vont mourir. Il proteste contre le sort monstrueux que la machine administrative aveugle va faire subir à LEBROGNE; c'est le nom du garçon. Calme, ferme, convainquant, il obtient le réexamen du cas et arrache cet innocent à la stupide guillotine.

Je vous remercie pour votre attention.

NOTICE BIOGRAPHIQUE J.P. RABAUT ST ETIENNE ET OEUVRES

14 novembre 1743 : Naissance à Nîmes

6 janvier 1750 : Exil à Lausanne (Antoine Court et Court de Gébelin)

En 1755 : à Genève, auprès d'Etienne CHIRON - Par prudence, il devient J.P. St ETIENNE

octobre 1761 : à Nîmes, il poursuit sa formation auprès de son père le Pasteur Paul RABAUT.

septembre 1763 : fin des études théologiques à Lausanne

11 novembre 1764 : Consécration à Lausanne

juillet 1765-janvier 1786 : Ministère à Nîmes

1770 : Discours au Désert pour le mariage de Monsieur le Dauphin avec Marie Antoinette d'Autriche

1773 : Manuel des malades

1774 : Lettre analytique de la vie et oeuvre de COURT de GEBELIN

1778 : La vie d'un vieux Cévenol

1784 : Hommage à la mémoire de Mgr l'Evêque de Nîmes de Becdelièvre

1786 : Délégué des Eglises Protestantes de France, Participation à la préparation de l'Edit de Tolérance (17 novembre 1787)

Fin 87, 1788, 1789 : Engagement politique

1787 : Lettres sur l'histoire primitive de la Grèce

1788 : Lettre rapport aux responsables de Bordeaux après l'Edit de Tolérance

Fin 1788-début 1789 : Considérations sur les intérêts du Tiers Etat.

27 mars 1789 : Député à l'Assemblée Constituante
Président

juillet-août 1789 : Idée sur les bases de toute Constitution.

Principe de toute Constitution.

Projet du préliminaire de la Constitution.

octobre 1790-septembre 1792 :journalisme à Paris

1792 : Précis de l'Histoire de la Révolution française.

5 septembre 1792 : Député de l'Aube à la Convention

Président

5 décembre 1793 : Condamné à mort et guillotiné à Paris.

16 septembre 1797 : (16 Vendémiaire AN IV) : Réhabilité par la Convention
(avant sa dissolution).

LE DIOCESE ET L'EVEQUE D'ORANGE ET D'UZES (1817-1820)

par M. l'Abbé Jean THOMAS

Membre non-résidant

De 1817 à 1820, un prélat français a pu signer : "Paul, Evêque d'Orange et d'Uzès".

L'Histoire qui est arrivée jusqu'à nous tient, ici, en quelques grands titres:

- l'organisation de l'Eglise de France sous l'Ancien Régime disparaît dans la tourmente révolutionnaire.
- le Concordat de 1801 dote l'Eglise de nouvelles structures, notamment en ce qui concerne la répartition du territoire en diocèses.
- le régime du Concordat a duré jusqu'à sa dénonciation, en 1905 - et il dure toujours quant aux circonscriptions territoriales, à quelques exceptions près (région parisienne).

Ces quelques grands titres appellent pas mal de sous-titres, qui apportent des nuances importantes. C'est l'une de ces nuances qui va nous retenir sur un point d'histoire régionale: comment en est-on venu, en 1817, à créer un diocèse d'Orange et d'Uzès; à nommer un évêque, Mgr Paul d'ASTROS ; puis, à suspendre provisoirement ces décisions, en 1820-21 ?

Suivons les étapes des bouleversements qui, de l'Ancien Régime à la Restauration, vont nous conduire devant l'évêque d'Orange et d'Uzès.

I^{ère} étape: le Concordat bouleverse profondément la carte de la France ecclésiastique.

Un principe général aide à comprendre les difficultés des négociateurs: Bonaparte veut un nombre restreint d'évêchés. Pour des raisons économiques, peut-être, comme tout chef d'Etat; mais surtout pour des raisons politiques; il connaît l'Histoire: moins d'évêques, c'est moins d'hommes à faire obéir, à surveiller; moins d'ennemis éventuels.

Le premier projet prévoit 62 sièges (dont 12 archevêchés), pour un territoire formé de la France, de la Belgique et d'une partie de la Rhénanie. (La seule France d'avant 1789 comptait 130 évêchés). Dans ce projet, un diocèse sera formé par les départements du Gard et de l'Ardèche, et le siège épiscopal sera à Uzès (et non à Nîmes).

C'est beaucoup trop aux yeux de Bonaparte. Il faut baisser la barre, comme Abraham dans sa prière devant Sodome: "Et s'il n'y avait que 50 justes?". C'est précisément le chiffre indiqué par le premier Consul à Portalis, son négociateur, pour un 2^{ème} projet: ne pas dépasser 50 évêchés (dont 10 archevêchés).

Cela oblige à voir encore plus grand: au Gard et à l'Ardèche, on ajoute la Lozère; et, cette fois, le siège sera à Mende - point très central pour la calèche épiscopale en tournée pastorale! La démesure est manifeste, dans notre région comme ailleurs.

D'où,

Un troisième projet qui est un compromis entre les deux premiers: il y aura 50 évêchés et 10 archevêchés. Une fois encore, on joue avec les départements comme avec des pions. Nous sommes loin des enquêtes sociologiques et pastorales, des consultations auprès des populations, qui, aujourd'hui, précèdent le moindre projet de modification!

Délaissant les Cévennes, le regard des négociateurs se porte vers le Rhône. Regard prophétique: le Rhône ne sera plus une frontière, mais un trait d'union, 150 ans avant le pont de l'Europe, à Avignon: un diocèse sera formé des départements du Gard et du Vaucluse, avec siège à Nîmes. On comprend les réticences des négociateurs romains à fixer le siège à Avignon: Avignon, n'est-ce pas la grande Babylone, l'usurpatrice qui a humilié Rome au 14^e siècle?

Mais voici que, du côté du Premier Consul, on a également des réserves à faire: Nîmes est une cité protestante, qui s'est fortement affirmée comme telle depuis la Révolution; vu de Paris, le choix de Nîmes n'est pas heureux. Il faut en finir; Rome s'incline: le siège sera à Avignon.

Et le Concordat est signé le 15 juillet 1801.

2^{ème} étape: la vie dans le nouveau diocèse d'Avignon.

On sait que, aux termes du Concordat, un certain nombre d'évêques constitutionnels ont été acceptés par le pape. C'est l'un d'eux, Perrier, ancien évêque du Puy-de-Dôme, qui est nommé à Avignon.

Sur le terrain, on est passé de 7 ou 8 évêchés (Nîmes, Uzès, Alais, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Apt, Orange) à un seul. Comment un évêque peut-il administrer un tel diocèse, même si, remarquons-le, Avignon est assez central? - Tout au long du Consulat et de l'Empire, les pétitions et doléances vont se multiplier: le Gard a besoin d'un évêque. La nomination progressive de délégués locaux (un vicaire général à Nîmes) ne satisfait pas.

On devine aisément - et on le constate çà et là dans des écrits de l'époque - que les difficultés ne sont pas dues uniquement aux distances géographiques; il y a aussi des distances sociales. La France rurale est faite de "pays", chacun ayant son entité, sa mentalité; des Cévennes de Génolhac à la plaine provençale, les différences sont grandes. Peut-être l'évêque peut-il nommer un prêtre cévenol dans une paroisse du Comtat, mais envoyer un Comtadin à Malons et Elze, c'est une autre affaire! On ne connaît pas, alors, la mode des murs couverts de graffitti, mais on pense déjà: "Volem viure al país". (1)

Le séminaire d'Avignon - c'est un exemple - a bien de la peine à faire l'amalgame. Un prêtre gardois, le père Chrysostome, curé du Chambon, recrute de nombreuses vocations. Après une première formation, il les envoie à Avignon. Là, les Cévenols forment un bloc dit des "Chrysostomistes".

Enfin les années passent, et l'Empire passe à son tour. Voici la

(1) "Nous voulons vivre au pays"

3^{ème} étape : la Restauration.

Quinze ans après le Concordat, la Restauration se devait de faire autre chose. Il est vrai que la situation difficile favorisait ses intentions novatrices - ou, plutôt, restauratrices.

De leur côté, les Gardois, qui avaient mis une sourdine à leurs réclamations, à partir des années 1810 - le froid s'étant aggravé entre Napoléon et l'Eglise - reprennent leur requête insistante dès le changement de régime.

Le roi, d'ailleurs, est poussé par des raisons plus urgentes et plus objectives que le seul besoin de marquer la différence: d'une part, il est vrai que le nombre d'évêchés est nettement insuffisant en France; d'autre part, derrière les sièges à créer ou à rétablir, il y a des hommes à placer, certains se montrent très impatients.

C'est le cas pour Uzès.

- d'abord, le siège. Dès que la nouvelle des pourparlers engagés entre Rome et le gouvernement est connue dans la cité languedocienne, des catholiques prennent la plume et plaident pour leur ville: il faut mettre fin à un vide, un silence de 25 ans, après 14 siècles de présence épiscopale à Uzès.

- et puis l'homme : c'est Mgr Béthisy de Mézières. Nommé évêque d'Uzès en 1779, à 35 ans, il n'a émigré qu'en 1792, échappant de peu à une arrestation dans son diocèse. Evêque sans Eglise, il promène son titre à Londres, parmi les émigrés irréductibles qui, tout au long de la Révolution et de l'Empire, font le pont: partis avec les Bourbons, ils attendent le retour des Bourbons pour fermer la parenthèse. Et dès que retour il y a, les revoilà ! Tandis que les lettres montent d'Uzès à Paris, l'évêque prend, lui aussi, le chemin de la capitale, il vient rappeler qu'il a été un dévoué serviteur de la couronne durant les années troubles.

La cour n'est pas ingrate; elle est disposée à faire un geste, et même un beau geste - selon sa logique parisienne: un diocèse sera créé pour le seul département du Gard et Mgr de Béthisy sera nommé évêque, résidant à Nîmes; belle promotion: passer d'Uzès à Nîmes, et à 71 ans !

"Absit !" Jamais de la vie ! Sagesse à Paris, folie à Uzès, aurait dit St. Paul ! Déjà en 1801, lorsque le pape avait dû demander la démission

de tous les évêques, pour l'application du Concordat, notre prélat avait été parmi les 13 récalcitrants; le pape avait dû le démissionner (Selon la théologie, l'évêque a reçu le pouvoir d'ordre, par son ordination, et le pouvoir de juridiction, par mission de l'Eglise, pour tel diocèse; l'Eglise qui donne cette juridiction peut la retirer et déclarer l'évêque démissionnaire).

Mgr de Béthizy reprend donc, face au roi, le même argument qu'en 1801: la noble raison de son attitude, la voici: son épouse légitime, c'est l'Eglise d'Uzès, depuis 1779. Qui oserait tenter de rompre ce lien mystique ? Qu'il soit anathème ! Louis XVIII fait un geste - non par crainte de l'anathème, mais dans un souci de paix: il demande au pape de rétablir le siège à Uzès, et non à Nîmes, et de le donner à Mgr de Béthizy. Mais Pie VII, qui n'avait pas du tout apprécié le refus d'obéissance en 1801, se montre inflexible. Le roi s'incline.

L'intransigeance de l'époux évincé devient, alors, intempestive. Au point que la cour prie l'évêque de quitter la capitale. Retourné à Londres, il y meurt peu après, le 7 août 1817. Mgr de Béthizy avait beaucoup fait, à Uzès, pour l'industrie du velours et de la soie; mais il n'était pas toujours de velours !

4^{ème} étape (qui va, enfin, nous faire rencontrer celui que nous cherchons): le Concordat de 1817.

Pendant que l'évêque incompris se produisait dans la capitale, les pourparlers en vue d'un nouveau concordat allaient bon train. Dix jours avant la mort du prélat, le 27 juillet 1817, la Bulle "Commissa divinitus" approuvait la convention signée le 11 juin et qui sera appelée "Concordat de 1817"; la Bulle publiait la liste des nouveaux diocèses:

le vaste diocèse d'Avignon (Gard et Vaucluse) est divisé en trois; il y aura :

- un évêque à AVIGNON, pour un diocèse formé des arrondissements d'Avignon, de Carpentras et d'Apt.

- un évêque à ORANGE, pour un diocèse comprenant les arrondissements d'Orange et d'Uzès.

- un évêque à NIMES, pour un diocèse regroupant les arrondissements de Nîmes, d'Alais et du Vigan.

Puis, conformément au Concordat, le roi nomme les nouveaux évêques: Mgr de Bonenval à Avignon, Mgr Paul d'ASTROS à Orange et Mgr de Chaffoy à Nimes. Et dans un Consistoire du 1^{er} octobre 1817, le pape préconise les élus (c'est-à-dire accepte que soient consacrés évêques les prêtres désignés par le pouvoir civil).

Après deux ans de pourparlers, voici, enfin, l'Eglise de France sur les rails ! Pas encore ! Il reste une formalité à accomplir : le roi doit présenter le nouveau concordat à la Chambre des pairs. Or, la Chambre vient d'être renouvelée; et voici que le nouveau concordat réussit à faire l'union de tous les mécontents - et ils sont nombreux - contre lui !

Le roi, déçu, décide alors d'attendre des jours meilleurs. Pour l'immédiat, avec l'accord de Rome, on prend une simple mesure provisoire : le concordat de 1801 continuera d'être en vigueur, et on va reprendre le travail des nominations épiscopales sur une base très simple: un évêché par département (à quelques exceptions près).

Mais le provisoire, s'il dispense des débats parlementaires, ne règle jamais tout; d'où, une

5^{ème} étape (et l'épilogue)

Il y aura donc un évêque pour le département du Gard. Mais où sera le siège ? - Au chef-lieu de département ? Ce n'est pas une règle absolue (Viviers). Trois villes peuvent prétendre au titre; chacune possède une cathédrale et un palais épiscopal; et, dans chacune d'elles - Nimes, Uzès et Alais - la population se souvient du dernier évêque.

La course au siège repart aussitôt. Personne, aujourd'hui, ne veut du TGV; mais en ces temps lointains, tout le monde veut un évêché: ce n'est pas polluant, et cela ne dégrade pas le paysage, au contraire !

UZES reprend activement sa plaidoirie : une Eglise qui a donné deux saints, Firmin et Ferréol - *Ecclesia firma et ferrea* -; sa cathédrale est l'une des plus belles du Languedoc, "pourvue de vastes et commodes sacristies" (vastes, c'est exact; et même très vastes; "commodes" ? - il faudra repasser l'examen !) Et on n'a pas à vanter la beauté de son palais épiscopal, doté d'un parc spacieux et pittoresque (qu'on appelle aujourd'hui "parc du duché" et non "parc de l'évêché").

La ville d'ALAIS se montre, de son côté, très entreprenante. Son siège n'a pas 14 siècles, il est vrai. Mais la cité cévenole détient un atout majeur: elle possède, à Paris, un avocat de grande classe en la personne de son dernier évêque, le cardinal de Beausset, membre de la Chambre des Pairs, membre de l'Académie française, homme très influent et introduit dans les milieux les plus divers.

Et, curieusement, un avocat local, en la personne du préfet du Gard, le baron d'Haussez. Dans ses rapports, en effet, le préfet plaide en faveur d'Alais; il le fait dans un souci d'équité, d'équilibre; nous dirions aujourd'hui, de décentralisation: Nîmes cumule déjà les instances administratives, judiciaires, militaires. Et puis, il a une allusion discrète, voilée, à ce qui avait fait hésiter Bonaparte, en 1801 : un évêché dans une cité aussi protestante que Nîmes, n'est-ce pas une imprudence? Conclusion du préfet : Nîmes ne peut attacher "qu'un prix médiocre" à la présence d'un évêque dans ses murs.

Et voici que la Providence, à son tour, semble vouloir réserver ses sourires pour les rives du Gardon : un ecclésiastique zélé et respectable - et combien respectable ! il s'agit de l'Abbé Laborie, témoin précieux de la Révolution, par son volumineux "Journal", ancien interne des prisons de Nîmes sous la Terreur - offre sa fortune personnelle et sa fortune familiale à Alais.

Quant au sous-préfet d'Alais, il renchérit : "les mœurs de ses habitants sont plus douces et les divisions religieuses y sont moins prononcées qu'ailleurs".

Pendant qu'Alais claque de l'aile comme une jeune tourterelle au printemps - "Quo non ascendam ?" -, Uzès s'effondre. La mort de Mgr de Béthisy avait laissé l'épouse mystique bien esseulée. Le ministre de l'Intérieur avait clairement laissé entendre que le choix serait fait en fonction des sacrifices financiers offerts par les cités en compétition; toujours les gros sous ! Et le préfet d'ajouter : Uzès n'a pas les moyens. C'était exact. Si la ville avait brillé, un temps, grâce aux ressources d'un vaste diocèse, c'en était fini depuis 30 ans.

Ajoutons que le département, via le baron de Castille, avait acquis et occupé le palais épiscopal. Uzès avait brûlé ses vaisseaux. La ville aurait pu avoir un avocat à Rome : le cardinal PACCA, secrétaire d'Etat du pape Pie VII; Napoléon l'avait envoyé en résidence surveillée dans

la cité ducale : après trois années d'internement au fort de Fénéstrelle, dans le Piémont, le cardinal devait connaître, au pied de la Tour Fénéstrelle, un exil doré de 70 jours (fév.-avril 1814). Après les événements, le cardinal avait envoyé de Rome une lettre de remerciements pleine de bonté et d'aménité pour les Uzétiens. Mais il ne fit rien pour sauver le siège épiscopal.

Et puis, voici que, à la faveur d'un changement de préfet, Nîmes se réveille. C'est le flux, après le reflux : hier, il fallait décentraliser; aujourd'hui, on veut centraliser : "Un évêque, dit une pétition des catholiques nîmois, sait contenir ce penchant à la vivacité que le climat inspire... c'est l'ange de la paix". Qui oserait prétendre que, seule, la musique adoucit les mœurs ? L'argument de la pétition ne manque pas d'opportunité : en 1869, le ministre de l'Intérieur, Forcade-Laroquette, verra en Nîmes (toujours vu de Paris) "la ville de France où les passions politiques sont les plus ardentes et les plus dangereuses".

Les Nîmois continuent : Uzès est fière de Saint Firmin et de Saint Ferréol ? Nîmes a eu Fléchier. Enfin - gardez-vous à droite, gardez-vous à gauche; demi-tour : voici l'estocade donnée à Alais : "Comment songer à établir l'évêché à Alais ? Ce serait faire de la fille la mère". Et parmi les signataires de la pétition en faveur de Nîmes, des Uzétiens : Ferrand de Missols, Goirand de la Baume.

La cause est entendue : Mgr de Chaffoy, nommé en 1817 évêque de Nîmes pour un territoire formé des arrondissements de Nîmes, d'Alais et du Vigan, devient, en 1821, évêque de tout le Gard. Il sera sacré le 24 octobre 1821.

Quant à l'évêque nommé également en 1817 pour Orange et Uzès, il est désigné pour l'évêché de Bayonne.

Ainsi va l'Histoire : si la Chambre des Pairs avait approuvé le Concordat de 1817, le sort de l'arrondissement d'Uzès aurait été lié à celui d'Orange. C'est le provisoire qui a prévalu. Notons que 20 ans avant cette tentative de la Restauration, la Révolution avait créé, elle, un lien étroit entre les deux cités : parmi les 32 religieuses guillotonnées à Orange, en juillet 1794, cinq appartenaient au diocèse d'Uzès.

Terminons par quelques mots sur l'évêque nommé en 1817; c'est une consolation pour les Uzétiens, car on leur donnait un prélat de grande classe :

Paul d'ASTROS était un Provençal, né en 1772, à Tourves (alors dans le diocèse d'Aix). Neveu de Portalis, le ministre des Cultes de l'Empire; chef de cabinet de son oncle, il est, à ce titre, l'un des négociateurs du Concordat de 1801.

En 1806, il est chargé de rédiger le fameux Catéchisme impérial. En 1808, il devient Vicaire capitulaire de Paris, à la mort de Mgr de Belloy. A ce poste, il se montre très ferme envers Napoléon et s'oppose à la prise de possession par le Card. Maury, nommé archevêque par Napoléon, sans l'aveu du pape. Cette fermeté le conduit en prison en 1811. Il n'est libéré que par la chute de Napoléon.

Nommé évêque d'Orange et d'Uzès en 1817, puis, en 1820, évêque de Bayonne, où il se montre très actif. En 1830, il devient archevêque de Toulouse. Nommé cardinal en 1850, il meurt en 1851.

Il a vu beaucoup de pays; mais il n'a jamais parcouru son beau diocèse qui s'étendait du Mont Ventoux au Mont Bouquet.

SAMUEL VINCENT

Témoin du Protestantisme français
Analyste de la Société française

par M. le Pasteur Roger GROSSI
Correspondant

INTRODUCTION

Le 10 août 1820, Samuel Vincent devint membre résidant de l'Académie de Nimes. Il avait choisi comme thème de son discours de réception lors de la séance publique de l'Académie Royale : "Des rapports mutuels de la religion avec les sciences et la littérature". J'ai relevé ces quelques mots dans sa conclusion :

"Je suis le premier pasteur réformé que vous ayez admis dans vos rangs. Ma présence au sein de l'Académie Royale du Gard atteste les progrès de cet esprit de tolérance qui n'exclut point la véritable piété, mais qui maintient l'union et fait le bonheur des sociétés partagées en plusieurs croyances".

Dans cette cité, où il s'est consacré jusqu'à la mort au service de l'Évangile de 1809 à 1837, il ne subsiste aujourd'hui qu'un lieu qui rappelle son nom "l'École Samuel Vincent". Notre ami, académicien lui aussi, le pasteur Paul BRUNEL en fut longtemps le Président ; mais qui sait aujourd'hui l'importance de cet homme ? Il paraît être un oublié de l'histoire... Plusieurs historiens contemporains et non des moindres,

s'étonnent du silence dans lequel il est plongé. Ni le second centenaire de sa naissance 1787/1987, ni le 150^{ème} anniversaire de sa mort n'ont été pour le Protestantisme ou pour Nîmes l'occasion de rendre hommage à ce modeste et extraordinaire pasteur. C'est pourquoi j'ai été conduit à me mettre à l'étude de son oeuvre et de sa pensée. Après vous avoir brièvement esquissé sa biographie, nous étudierons uniquement aujourd'hui :

- son diagnostic sur le Protestantisme,
- son analyse de la Société française en cette première partie du XIX^{ème} siècle.

I – ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

Jean-Louis Samuel VINCENT, est né à Nîmes le 8 septembre 1787.

Son aïeul Vincent, négociant de bestiaux à Congénies est fiché comme élément dangereux pour le Roi et la Religion, comme père de prédicant !

Son grand-père Paul et son père Adrien ont été tous deux pasteurs du Désert et pasteurs de Nîmes, l'un en 1760, l'autre en 1785.

Après d'excellentes études classiques à UZES, SOMMIERES et MONTPELLIER, Samuel Vincent sera le premier boursier du Comité genevois en faveur des étudiants français méritants et fera ses études théologiques à GENEVE de 1805 à 1808.

Le jeune étudiant nîmois étonne ses maîtres par ses grandes qualités intellectuelles et spirituelles et par sa modestie.

Consacré pasteur en 1809, il est nommé comme pasteur catéchiste de l'Eglise Réformée de Nîmes. Tout en se consacrant avec fidélité, coeur et intelligence au service de la jeunesse et du petit peuple pour l'instruction religieuse, Samuel Vincent ne cesse de poursuivre ses études : langues vivantes : anglais, allemand, italien, espagnol; traductions d'ouvrages philosophiques et religieux, traductions latines et grecques.

Le 26 avril 1816, il épouse Suzanne PEYRONT, née à Nîmes en 1797, et dont le père est propriétaire foncier dans la proximité de Nîmes.

Ils auront 4 enfants : un fils ADRIEN qui mourra dans sa troisième

année le 3 août 1819 et trois filles : Françoise, Louise, Amélie, née le 5 octobre 1819 (épouse de Jean Méjanelle, négociant), Philippine, née le 19 juillet 1821 (épouse de William de la Marche, notaire), Françoise, Louise, Mathilde, née le 4 juin 1822 (épouse de Auguste Maroger, propriétaire-négociant).

En 1822, Samuel Vincent est nommé pasteur titulaire de l'Eglise de Nîmes.

En 1825, Il devient président du Consistoire Réformé de Nîmes. La diversité de ses connaissances, de ses compétences, explique la multiplicité des fonctions non pastorales qui lui sont confiées tant par les autorités politiques, académiques, juridiques, agricoles du département, que par le Gouvernement.

Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1832. Entre 1820 et 1830, il publie l'essentiel de son oeuvre. Comment le caractériser : études théologiques et religieuses, apologétique, études historiques, défense du protestantisme, méditations, oeuvre de journaliste et de responsable d'Eglise : c'est tout cela et encore davantage. Epuisé par un travail incessant, Samuel Vincent doit, pour des raisons de santé, se retirer dans la propriété familiale, où il manifeste encore sa capacité d'ouverture et d'invention, même dans les questions agricoles.

Entouré des siens et de quelques amis, il s'éteindra à Nîmes le 10 juillet 1837, à 50 ans.

Pour l'honorer, le Consistoire décidera -fait unique à notre connaissance-, de prendre en charge l'édification d'un monument tumulaire : sépulture et tombeau qui seront entretenus par le Consistoire.

Une foule nombreuse et tout le corps pastoral en robe participeront à ses obsèques. L'Eglise de Genève écrivit à cette occasion une lettre fort émouvante au Consistoire de Nîmes. En voici un bref extrait : "Monsieur VINCENT comptait dans le clergé de Genève, autant d'amis qu'il y avait eu de condisciples et dans tous ses membres, de sincères admirateurs de son caractère, de son courage, de ses écrits et de ses éminentes facultés. Ce savant si modeste, ce théologien si profond, ce chrétien si ferme dans sa foi, si fervent au service de notre commun

Maître, nous apparaissait toujours comme l'une des lumières dans les Eglises de langue française et les services signalés qu'il a rendus au Christianisme et à la Réforme ne nous semblaient que le prélude des services plus grands encore que, dans ces temps difficiles, la Providence le destinait à leur rendre encore".

La période pendant laquelle Samuel VINCENT exerça son ministère à Nîmes 1809/1837, fut pour la France relativement aux époques tourmentées de la Révolution, du Consulat et de l'Empire qui l'avaient précédée, une période de calme.

Longtemps absorbé par les événements politiques et étourdis par le bruit des armes, les Français revenaient vers l'étude, la méditation et le travail. Samuel Vincent, dès ses jeunes années, avait montré en même temps qu'une intelligence vive et prompte, la passion du travail, de l'étude et de la composition. Il ne paraît pas avoir subi à Genève une influence théologique bien prononcée, mais il en avait rapporté un goût encore plus vif pour les études libérales et une grande curiosité intellectuelle.

Vivant dans une ville qui avait toujours été un foyer de Lumières en même temps que la capitale du protestantisme méridional, il fut l'un des premiers représentants de la nouvelle tendance "libérale évangélique", l'un des plus distingués parmi les hommes de réflexion et de recherches.

Après les "Cent jours", il connut de juillet à la mi-novembre 1815, la Terreur blanche, qui bouleversa Nîmes, y ferma les temples et y fit bien des victimes. Ce fut comme le dernier bouillonnement d'un volcan. 1815 marqua la fin des guerres, des agitations et des troubles. Rien ne signale l'action publique du jeune pasteur catéchète pendant cette période troublée.

15 ans plus tard, la Révolution de Juillet n'apporte à Nîmes aucun événement saillant, en dehors des intrigues et des efforts des partis politiques pour faire triompher leurs partisans. "Puisse Nîmes, écrit Baragnon, jouir longtemps du repos... puisse, en un mot, l'expérience des malheurs passés servir de leçon". Samuel Vincent est membre du Conseil Général du Gard; il est donc plus attentif aux problèmes politiques, sans qu'une action spécifique soit signalée.

Il faudrait dire aussi que de graves tensions se manifestent au sein du protestantisme entre ceux qu'on appelle la tendance Orthodoxe et ceux de la tendance Libérale. Il y a aussi des tensions entre Paris, qui rêve de diriger l'Eglise Protestante et Nîmes dont l'ancien leadership est contesté.

Pourquoi étudier Samuel VINCENT ?

Ce qui m'a conduit à Samuel Vincent et toujours plus attaché à lire son oeuvre, c'est sa dimension prophétique et oecuménique.

Au seuil du XIX^{ème} siècle, il est l'un des rares penseurs en France et dans le monde à saisir la dimension des tensions internes de son temps et à tenter d'ouvrir des pistes d'espérance et de solutions...

Il formule des conflits à résoudre et trace des perspectives; il décrit des chemins d'avenir.

Du siècle des Lumières et des fracas de la Révolution et de l'Empire, émergent beaucoup de ruines et d'interrogations. Samuel Vincent les saisit et examine loyalement la situation.

Enumérons quelques-unes de ces interrogations :

- comment concilier la liberté de recherche, l'esprit scientifique, la modernité avec la Tradition, l'Eglise, la Foi, la Révolution ?

- La Religion appartient-elle à un monde révolu ? Alors que la raison, l'intelligence humaine font accomplir à l'homme et dans tous les domaines de la connaissance des progrès considérables et continus et que s'écroule tout un système d'opinions, de croyances et de traditions. Y-a-t-il un avenir pour les Eglises et leur pensée ? Quelle relation établir entre la raison et la révélation ?

- En face de l'optimisme humaniste qui souvent l'accompagne, y-a-t-il une parole, un message clair, une réponse des croyants ?

- Quel message apporter aux sociétés et aux individus trouvant en eux passions, forces de violence et de destruction, comment assurer la moralité indispensable à toute vie sociale ?

- Comment, au milieu de l'évolution politique, intégrer les avancées sociales et politiques que comportait la Révolution (Droits de l'Homme et du Citoyen, séparation des pouvoirs, séparation de la société civile et de la société religieuse, Tolérance et pouvoir, République

et Monarchie...)?

- Comment concilier liberté et vérité,
vérité et religion,
tolérance et religion,
laïcité et pouvoir politique,
Eglise et Etat.

- Quelle est la mission du philosophe dans la Cité ? et quelle est la mission de la Religion ?

Dans le protestantisme S. Vincent est le penseur, le théologien le plus averti, le plus soucieux d'écouter, de comprendre les défis du monde scientifique, le plus capable d'entendre et de répondre aux mises en questions du Catholicisme, mais aussi de juger des lourdeurs, de l'atonie, des divisions internes de la minorité protestante.

Affronté aux mêmes interrogations, le Catholicisme français va se débattre encore longtemps devant les mêmes mises en question. D'une certaine manière, Lamennais, quoiqu'il en paraisse, au début de la controverse avec S. Vincent, est animé par le même souci, la même recherche. S. Vincent marche dans une voie où la fidélité à l'essentiel de la Réforme, de la Révélation est conservée.

F. de Lamennais, plus passionné de conserver l'essentiel de la Foi mais peut être moins pasteur, s'écartera de plus en plus du Catholicisme jusqu'à en être rejeté et à mourir... "en protestant", seul devant son Seigneur.

Voici les questions internes spécifiques concernant le Protestantisme français qui sont bien au coeur de la recherche pastorale de S. Vincent :

- retour à une structure juridique conforme au génie réformé,
- recherche de la paix intérieure en face des déchirements théologiques internes,
- surtout restauration de la piété et de la vie communautaire des paroisses,
- redécouverte de la vision de la vocation universelle de l'Eglise : dans les domaines bibliques, missionnaires, apologétique, éthique, théologique...

Mais S. Vincent ne défend pas une cause ecclésiastique, il n'est pas le partisan d'une secte... Il appelle ainsi toutes les communions ecclésiastiques, catholiques, orthodoxes, anglicanes, réformées...

Il se veut simple témoin du Christ et de son Evangile.

En l'écoutant, j'évoque l'expérience fondamentale de Moïse avec le Buisson Ardent. A partir de cette rencontre avec le Dieu vivant, Moïse consacra sa vie à la libération d'Israël.

Samuel Vincent, à partir de sa rencontre avec Jésus-Christ ne vit que pour annoncer la Bonne nouvelle de l'Evangile, que ce message soit intelligible, soit entendu, soit audible pour chacun, telle est sa passion pastorale.

Pourquoi les responsables d'Eglises et les théologiens continueraient-ils à s'opposer au nom de leurs doctrines : Catholiques, Protestants, Arméniens, Calvinistes, Luthériens, Wesleyens, Moraves, Orthodoxes, Libéraux... ?

Le temps n'est-il pas venu de tenter d'être chrétiens et de manifester par la qualité de nos vies, de nos comportements, de nos relations, de nos actes, ce que le Christ est venu nous montrer et nous annoncer ?

"Vienne le temps où on ne nous désignera plus que sous le beau nom de chrétiens".

SAMUEL VINCENT - TEMOIN DU PROTESTANTISME

En 1809, à son retour de Genève, le jeune pasteur catéchète découvre ce que sont devenues les Eglises protestantes françaises, après les épreuves de la Révolution et la mise en oeuvre des Lois organiques du 8 Germinal (Avril 1802).

L'Eglise Réformée a gagné la reconnaissance publique et le soutien financier du Gouvernement, mais elle a perdu sa liberté d'organisation et son unité régionale et nationale. La structure presbytéro-synodale constitutive de son génie original a été remplacée par un ensemble de consistoires artificiellement constitués et gérés par les protestants les plus imposés.

Sans doute partout les temples sont reconstruits, des postes pastoraux sont créés, les cultes sont célébrés et même, en 1810, un

établissement universitaire, la Faculté de Théologie, est créé à Montauban, mais le Protestantisme français a perdu son âme dans cette nouvelle organisation.

Comment ne pas noter aussi que le retour des Bourbons et l'octroi de la Charte, par le bon plaisir du Roi Louis XVIII, évoquent des souvenirs... d'autant que la Restauration voit se manifester un triomphalisme de reconquête catholique.

Dans tout le pays, des missions, animées le plus souvent par des Jésuites travaillent à ranimer la foi au sein du peuple.

Chateaubriand écrit "Le trône de Saint Louis sans la religion de Saint Louis est une supposition absurde". L'alliance du Trône et de l'Autel en fait rêver plus d'un. Les lois sur la sanctification du dimanche, la recherche d'un nouveau concordat, la création de 30 sièges épiscopaux, le monopole catholique sur l'université, l'enseignement élémentaire du peuple, soumis aux évêques et aux curés, autant de faits inquiétants. En 1814, à Nîmes, on veut encore contraindre les protestants à "tendre" le devant de leurs maisons au passage des processions à la Fête-Dieu et les pauvres hospitalisés, subissent d'insupportables pressions religieuses.

C'est pourquoi, de Nîmes, partiront de multiples initiatives, d'incessants mémoires, pour obtenir du Gouvernement une modification de la législation religieuse dans le sens de l'authentique tradition réformée : en 1815, 1817, 1834, 1835, c'est-à-dire tout au long du ministère pastoral de Samuel Vincent.

Rappelons que M. de Corbière "responsable des Cultes au Gouvernement" refusera la nomination de Vincent au poste de Président du Consistoire, poste auquel ses pairs viennent de l'appeler en 1825, parce que Vincent a refusé d'accorder son appui aux candidats officiels du Gouvernement, pour deux postes électoraux d'arrondissement. Malgré l'appel au Conseil d'Etat, Samuel Vincent ne sera nommé Président qu'en 1830.

L'état spirituel des protestants est pitoyable : ignorance, indifférence, formalisme ; écoutons S. Vincent : "Les prédicateurs prêchent et le peuple écoute; le culte conserve ses formes, mais hors de là, personne ne s'en occupe, personne ne s'en soucie; la religion était en

dehors de la vie de tous, celà dura longtemps".

S. Vincent cherche les remèdes dans plusieurs directions :

- Il faut instruire le peuple et les enfants pauvres, développer un enseignement primaire en faveur des garçons et des filles, en imitant les méthodes anglaises "d'enseignement mutuel". Les adultes pourront profiter de cours du soir. L'instruction religieuse entrera dans cette perspective générale de formation humaine.

- Il faut arracher le corps pastoral à la routine et à la médiocrité intellectuelle, à un enseignement moraliste et rationaliste, donner connaissance aux pasteurs et aux responsables laïques des richesses du Protestantisme européen et même du Christianisme mondial, créer pour eux des journaux, des revues scientifiques, pour éveiller à la recherche, à la création toute l'élite protestante.

En attendant l'évolution juridique des structures ecclésiales, S. Vincent comprend et soutient à fond la création et la vie des sociétés qui unissent les fidèles les plus dynamiques de tout le pays : Société biblique pour la traduction et la diffusion de la Bible, Société missionnaire, Société pour l'instruction primaire des enfants du peuple, Société pour la moralité publique, Société pour venir au secours des orphelins...

Le Protestantisme français accueille en ce début de XIX^{ème} siècle, des missionnaires revivalistes anglais, suisses, moraves ou wesleyens qui visitent nos régions protestantes et appellent au renouveau de la foi et du service chrétien. Même s'il ne partage pas la formulation de leur foi et souvent l'intolérance de leur comportement, Samuel Vincent voit dans ces messagers une bénédiction puisque grâce à eux, la foi et l'amour pour Dieu se remettent à chanter dans beaucoup de coeurs.

Pour travailler au renouveau biblique et théologique, après avoir publié deux catéchismes, Samuel Vincent entreprend en 1820 l'édition et la diffusion d'un périodique semestriel qu'il intitule "Mélanges de Religion, de morale et de critique sacrée". Ainsi seront publiées de 1820 à 1824 (en cinq ans) dix volumes chacun de 300 pages environ d'information, de dialogue, d'analyses de publications françaises et étrangères, lieu de présentation d'études originales de S. Vincent ou de collaborateurs amis. Comme une devise, éclairant le projet, une parole

du N.T. est imprimée en première page :

"Examinez toutes choses, retenez ce qui est bon" I Thess 5/21. C'est comme un témoin du protestantisme qu'il prend la parole pour répondre aux attaques de Félicité de Lamennais. Dans son essai sur "L'indifférence en matière de religion", Lamennais accuse le protestantisme d'être une source d'indifférence. Le livre de Lamennais bouleverse la pensée religieuse et renouvelle l'apologétique chrétienne. Son succès est considérable; En 1817, 18.000 exemplaires sont vendus la première année et de nombreuses éditions successives suivront. Vincent dit son admiration pour une large partie de l'ouvrage puis exprime sa tristesse de devoir entrer dans le chemin de la controverse. Une erreur fondamentale vicie l'ouvrage de Lamennais : il confond le sentiment religieux et la foi chrétienne. Il pense que :

"Toute doctrine influe en bien ou mal, sur la société, car elle guide les conduites des êtres humains qui la constituent. Il n'existe donc pas, pour la société de doctrine indifférente, à moins qu'on ne soutienne que le vice et la vertu, l'ordre et le désordre, sont des choses indifférentes". "L'Etat ne peut donner la liberté aux doctrines religieuses socialement néfastes comme le protestantisme ou le déisme".

Lamennais affirme que l'unité absolue de la foi, de la croyance ne peut reposer ni sur la raison, ni sur l'Evangile.

Seule l'autorité de l'Eglise y conduit et la garantit. Vincent examine les chemins utilisés par l'Eglise pour réaliser cette unité; il y en a trois : l'enseignement, l'ignorance, la contrainte. L'histoire nous enseigne quels en furent les résultats. Pourquoi au moment où catholiques et protestants peuvent servir Dieu librement, pourquoi avoir peur ? Que cherche M. de Lamennais ?

Vincent souligne comment en France, sous l'action intolérante du catholicisme, l'esprit religieux s'est perdu. Pourquoi avoir peur de la vérité ?

"Le chrétien n'a rien à craindre tant qu'il demeure fondé sur la parole de Dieu. S'il prétend à l'infaillibilité dans des domaines où il se fonde sur des traditions, des coutumes, des décrets humains, il se discrédite".

Souhaite-t-on encore dominer les consciences et enchaîner les

sciences ?

Lamennais confond indifférence et tolérance; être convaincu que ses opinions sont justes ne conduit pas à les imposer à l'autre. L'intolérance est un fléau. Pourquoi ces accusations contre les réformés de conduire à l'indifférence, à l'athéisme ou au déisme au moment où la France, comme l'Europe, s'ouvre à une nouvelle intelligence de la Religion ?

Bien sûr, il peut sortir des Eglises, des athées et des pervers, mais cela n'est pas lié à la foi des Eglises.

"Le protestant croit à la Trinité sans la comprendre, à l'incarnation, à la rédemption sans les comprendre. La révélation lui enseigne ce que la raison ne saurait atteindre. Il faut recevoir de l'Evangile les choses supérieures que nos moyens de connaître ne nous apportent pas. Mais si je rejette ce que je ne comprends pas, n'oublions pas que la Divinité est à nos yeux le plus impénétrable des mystères".

"Pour tous, savants et ignorants, la Bible donne le message simple qui saisit l'esprit et le coeur, son autorité est dirimante en matière de foi".

Les reproches de Lamennais contre le protestantisme sont donc infondés et injustes.

"Tout le bien que le Christianisme peut faire à la société et à l'homme, on peut l'attendre du protestantisme puisqu'il est tout le christianisme révélé dans l'Evangile et rien de plus". Il faut enfin formuler l'interrogation que Samuel Vincent fait entendre au Protestantisme français. Il est une manière de rechercher le renouveau de l'Eglise : en faisant un simple retour au passé. Ainsi qu'au XVI^{ème} siècle, les réformateurs, soucieux de purifier l'Eglise de toutes les déviations que les siècles y avaient apportées, ont dressé de nouvelles orthodoxies. L'intolérance n'a pas tardé à reparaître au sein des Eglises protestantes.

S. Vincent estime nécessaire un nouvel approfondissement de la réforme, une seconde réforme. La révélation surnaturelle que l'Ecriture Sainte et l'Evangile du Christ nous apporte, vise à susciter au milieu des hommes un peuple nouveau, témoin de l'amour et serviteur de l'amour. Nous sommes appelés à manifester au milieu des hommes une

libre recherche de la vérité et la proclamation de l'unique source de salut qui est tout entière en Jésus Christ.

Liberté et Evangile sont les deux mots clés de la foi chrétienne. Nous avons mieux à faire qu'à retomber dans les travers du catholicisme d'hier.

SAMUEL VINCENT – ANALYSTE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Optimiste sur l'évolution et l'avenir de la société occidentale, S. Vincent n'en demeure pas moins très lucide sur les progrès de l'incroyance dans notre pays. C'est dans son ouvrage "Vues sur le Protestantisme en France" deux volumes publiés à Paris et à Nîmes en 1829, que S. Vincent nous livre son diagnostic sur la société française et sur l'avenir du christianisme dans le monde. Tout au long du XVIII^{ème} siècle la défaveur à l'égard du christianisme n'a cessé de grandir. La raison est en quelque sorte déifiée. Pour beaucoup, le temps des religions est révolu.

"On se tromperait étrangement, écrit-il, si l'on croyait que la masse de nos contemporains est revenue à la Religion". Après un temps de "rejet du religieux" facilement explicable par l'intolérance, le mépris de la vérité scientifique, l'inhumanité manifestée par l'Eglise en particulier dans notre pays, voici qu'apparaissent en France et partout en Europe les premiers frémissements d'un changement d'orientation. Des hommes de lettres, des penseurs, des moralistes, des philosophes des prêtres et des pasteurs témoignent de nouvelles attentes et de nouveaux besoins.

En face du rationalisme froid et vide et du matérialisme sans horizon, les esprits et les coeurs cherchent d'autres voies. L'esprit humain est dans un état d'inquiétude, de curiosité, d'espérance, il discerne qu'il faut aux hommes une religion... mais laquelle? Comment pourra-t-on sans cela lutter contre la dégradation morale qui menace notre espèce? Le Christianisme et son initiateur Jésus Christ peuvent-ils être rejetés comme le sont les responsables de la chrétienté et de leurs dogmes intolérants? ... Non ...

Les hommes cherchent une religion qui respecte l'homme et les droits de l'humanité, qui favorise ses projets, une religion qui parle à l'intelligence de l'homme et répond à sa conscience pour l'ennoblir et

le conduire à la charité.

"On demande, écrit-il, à la religion de parler au coeur et de rendre les hommes aimants". Il faut que l'amour surmonte l'égoïsme naturel des coeurs. Seul le Christ répond à ces besoins. "Le Génie du Christianisme" de Chateaubriand paraît en 1802. Un grand artiste tente, dans une langue admirable, de montrer que la religion chrétienne est la plus poétique, la plus humaine, la plus favorable à la liberté, aux arts et aux lettres. Rousseau déjà, dans la "Profession de Foi du Vicaire Savoyard" célèbre la religion du coeur qui se nourrit de silence et d'a doration et s'incline devant le visage divin de Jésus.

Dans les dix volumes des Mélanges, Samuel Vincent fait connaître les grandes figures anglaises et allemandes qui participent à ces recherches et à ce renouveau ; citons : Thomas CHALMERS, LELAND, PALEY, Gottlieb BREITCCHNEIDER, SCHLEIERMACHER ... sans oublier KANT et ses disciples.

Les motivations qui soutiennent cette recherche de renouveau spirituel sont diverses : mysticisme, romantisme, pragmatisme, fondement pratique de toute moralité. Samuel Vincent fonde son optimisme sur l'accord secret entre les données de notre conscience, l'attente de notre coeur et la révélation surnaturelle dont témoignent les Saintes Ecritures. Sa problématique implique un authentique respect du réel humain et de l'histoire. Le rationalisme, l'athéisme et le matérialisme ne respectent ni la réalité humaine, ni la vérité. Ils cachent des aspects fondamentaux du réel. L'univers tout entier est enveloppé de mystère. La science véritable est humble; elle n'évacue pas tout cet environnement d'inconnu. La raison, l'intelligence peuvent et doivent éliminer tout ce qui appartient au monde des préjugés, des "a priori" des illusions enfantées par la prétention et l'ignorance. Elles doivent s'opposer à tout rêve d'enfermer la vérité dans quelques formules du langage. Notre discours ne peut que cerner le mystère qui, de toute part, nous enveloppe, tant dans la nature que dans l'approche et la connaissance des êtres.

Nos instruments, nos moyens de connaissance naturels sont l'intelligence et la raison. Nous ne saurions aller contre eux. La vérité est une et nous ne pouvons accepter de la refuser, que ce soit par peur ou par intolérance. Mais à côté de la raison, il y a la conscience, le coeur

et la révélation surnaturelle inscrite dans l'histoire. L'homme en pressent la réalité lorsqu'il accepte de faire silence et d'écouter Celui qui parle en lui. La réalité religieuse est une donnée humaine et historique que la science et la raison ne sauraient nier ou rejeter. L'émergence du religieux est significative d'un besoin fondamental. Dans l'état où en sont les choses en Europe, la civilisation et la vie religieuse doivent promptement progresser chez nous. Il faut instruire jeunes et adultes pour répondre à la soif spirituelle qui se manifeste partout.

L'homme, dans sa grandeur et dans sa misère -avec son péché- trouvera dans le Christianisme ce qui est nécessaire à son salut. Le Protestantisme, lorsqu'il parle au coeur, à tout l'homme, à tout ce qui le concerne, lorsqu'il annonce à l'homme sa dignité et sa vocation à aimer et à être aimé, répond pleinement aux besoins et à l'attente de l'homme moderne.

CONCLUSION

L'optimisme de Samuel Vincent prend sa source dans une anthropologie théologique; l'homme y découvre sa vérité existentielle, la merveille de sa création, le mystère de sa vocation : être signe visible du Dieu invisible, porteur d'amour, parce que vivant de et par l'amour. Il n'est pas possible de confondre le message du pasteur avec un vague mysticisme naturel ou romantique, ni avec un pragmatisme réaliste ou philosophique.

Samuel Vincent témoigne de l'Évangile aux hommes de son temps. Cet optimisme fait-il la part aux réalités de l'incroyance et de ses discours, n'oublie-t-il pas que continue à se dresser dans le monde un athéisme systématique, un positivisme qui prétend aussi à la vérité et qui va poursuivre son combat contre toute prétention ou affirmation religieuse ? Il est difficile d'avoir raison en présentant la religion comme l'unique chemin de la moralité. Il y a une grandeur morale possible en dehors de cette foi religieuse. Il y a une grandeur tragique, Adam ou Sisyphe, étonnante volonté de puissance de l'homme qui... dérisoire vanité, se dresse et, suivant la parole du diable, "joue à être comme Dieu".

*THERESIENSTADT**UN CAMP DE CONCENTRATION "PARADISIAQUE"!**OU**L'IMPOSSIBLE MISSION DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE*

par M. le Pasteur Aimé Bonifas

Membre résidant

1- L'action du Comité International de la Croix-Rouge concernant les camps de concentration allemands.

Un des reproches essentiels qui ont été adressés au Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à propos de son activité durant la seconde guerre mondiale est le silence qu'il a gardé devant l'opinion publique sur les persécutions raciales et les déportations par les nazis.

Etait-il informé des exterminations en cours?

Genève, pendant la guerre, était un des carrefours où aboutissaient un très grand nombre de réseaux de renseignements. Je tiens d'une confidence que le pasteur Charles GUILLON me fit à la fin de 1942, alors qu'il résidait à Genève comme Secrétaire international des YMCA et se tenait en étroite relation avec le CICR, que celui-ci était informé, par des rumeurs persistantes de diverses origines, que la situation des Juifs déportés était tragique. Après la rafle des Juifs du 26 août 1942 dans le Gard, le Général BORIS avait déclaré à notre confrère le Dr SIMON: "Ces malheureux sont asphyxiés par les gaz dans les

wagons qui les conduisent en Pologne". Même si les informations étaient partielles, le CICR possédait des éléments permettant de conclure à un massacre organisé des Juifs européens. Mais la chose paraissait tellement invraisemblable, que le Comité International voulait tenter de vérifier ces informations sur place, afin de savoir si ces massacres de masse étaient pratiqués dans tous les camps.

Que pouvait faire le CICR?

Le CICR est une association privée, constituée uniquement de citoyens suisses, mais reconnue en droit public international. Des Conventions internationales, ratifiées par les Etats, lui assignent sa responsabilité. Au cours de la Seconde Guerre mondiale le CICR, en vertu de son droit d'initiative humanitaire, a tenté d'assurer aux internés des camps de concentration allemands une certaine protection et d'améliorer leur sort. Mais il s'est heurté à des difficultés très ardues et pratiquement insurmontables, du fait qu'aucun instrument de droit international n'assurait à ces détenus une protection effective, comme c'était le cas pour les PG (Convention de Genève de 1929).

Le CICR déployait en Allemagne une intense activité au bénéfice de nombreux PG. Il estimait donc devoir agir avec prudence en faveur de civils internés dans les camps de concentration, pour ne pas risquer de compromettre son activité en faveur des PG par des demandes que les autorités allemandes auraient jugées intolérables, comme on le lui fit sentir à plusieurs reprises.

Par ailleurs, son principe fondamental d'agir au grand jour lui interdisait de recourir à des moyens clandestins de recherche.

Le CICR, d'autre part, n'a qu'une autorité morale sur les Sociétés nationales de Croix-Rouge. Or, il faut savoir que la Croix-Rouge allemande (DRK) fut mise au pas par le régime national-socialiste dès 1933, sous le patronage de la SS. Son président, le Brigadeführer SS Ernst GRAWITZ, un médecin, a été un des principaux responsables des expériences médicales effectuées sur des détenus des camps de concentration. (cf. J.-Cl. Favez, p.43).

Malgré ces handicaps rédhibitoires, dès 1941 le CICR a multiplié les démarches auprès des autorités du Reich ainsi que de la Croix-Rouge allemande pour obtenir des informations sur le sort des

déportés, les lieux de leur détention et le traitement auquel ils étaient soumis.

Toutes ces démarches, écrites ou verbales, se heurtèrent à une fin de non-recevoir. Les autorités allemandes ont toujours argué du fait que les personnes détenues dans les Konzentrationslager n'étaient pas de simples civils, mais étaient considérées comme des criminels et des ennemis de l'Etat, relevant uniquement de la police politique.

La seule concession que le Reich ait accordée à la Croix-Rouge, en 1943, fut la possibilité d'envoyer des colis de vivres à des détenus dont elle posséderait le nom et le lieu d'internement. Cette autorisation était en grande partie illusoire, puisque le CICR ne disposait surtout au début que de peu de noms et d'adresses de détenus, et que les autorités allemandes se refusaient à lui fournir les moindres renseignements nominatifs indispensables.

Les rapports du CICR et l'essentiel de cette importante correspondance ont été publiés: "L'activité du CICR en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne 1939-1945" (3^e éd. CICR Genève 1947) cf. aussi "Jean-Claude FAVEZ : Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis" (Ed. Payot, Lausanne 1988).

A leur lecture on se rend compte, quand on a connu le régime des camps, que, en réponse aux demandes du CICR, beaucoup de lettres de la Croix-Rouge allemande, aux ordres de son gouvernement, sont tissées d'arguments dilatoires et usent largement de dissimulation.

Ainsi, je relève: "En cas de poursuites judiciaires, les détenus sont informés du motif de la plainte. Il s'agit là d'une règle fondamentale du Code pénal allemand, lequel prévoit également la remise de l'acte d'accusation à l'accusé" (Lettre du 1^{er} février 1945). A qui fera-t-on croire que les détenus de l'univers concentrationnaire bénéficiaient des procédures d'un Etat de droit !

Usant d'un style diplomatique assez obséquieux - et inadéquat en la circonstance ! - dans sa réponse du 15 février 1945 "le Comité International ne voudrait pas manquer de constater avec une réelle satisfaction que la communication des autorités du Reich, en date du 1^{er} février 1945, représente un progrès notable dans le statut des

détenus politiques" (A cette époque, ils mouraient comme des mouches!). "Le Comité International se permet, d'autre part, de demander au Gouvernement du Reich de vouloir bien continuer à envisager la possibilité que les camps puissent être visités par ses délégués". Cette demande de visite a été réitérée à plusieurs reprises, au motif de vérifier si les colis du CICR arrivaient bien à destination.

En septembre 1944, un délégué du CICR avait pu entrer à la Kommandantur du camp d'Auschwitz. Voici quelques extraits de son rapport: "Après avoir eu la patience nécessaire, nous sommes introduits à l'intérieur du camp de concentration. Du camp même, nous n'apercevons que six à huit très grandes casernes en briques rouges. Ces bâtisses paraissent neuves; toutes les fenêtres sont munies de barreaux; le camp est entouré d'un mur en plaques de béton, mur très haut, surmonté d'une garniture de barbelés. Entretien avec le commandant : les officiers sont à la fois aimables et réticents. Chaque mot est bien calculé et l'on sent la crainte de laisser échapper le moindre renseignement... La distribution des envois faits par le Comité nous paraît certaine. Nous n'avons pas de preuve, mais notre impression est que le commandant dit vrai quand il affirme que ces distributions se font régulièrement et que tout vol est puni sévèrement" (Hélas! trois fois hélas!). Et plus loin: "Un Kommando de prisonniers de guerre britanniques travaille dans une mine à Auschwitz... Spontanément l'homme de confiance principal britannique nous a demandé si nous étions au courant au sujet de la "salle de douches". Le bruit court en effet qu'il existe au camp une salle de douches très moderne où les détenus seraient gazés en série... Une fois de plus, en sortant d'Auschwitz nous avons l'impression que le mystère est bien gardé" ("L'activité du CICR..." p.91-92).

Pour résumer ce que fut l'action du CICR en faveur des détenus des camps de concentration allemands, on peut distinguer trois phases.

Une première phase, dès le début de la guerre, où le CICR proposa aux Puissances belligérantes l'extension aux civils sur territoire ennemi de la Convention de Genève de 1929. Ce fut en vain pour les internés des camps de concentration en Allemagne et dans les territoires occupés par elle.

Une deuxième phase au cours de laquelle le CICR obtint la possibilité d'envoyer des colis de vivres aux détenus dont il possédait l'identité et le lieu d'internement. Mais les délégués du Comité, n'étant pas admis à pénétrer dans les camps, ne pouvaient contrôler la distribution des colis, comme ils le faisaient dans les camps de PG. Or, en l'absence de contrôle, les autorités alliées, dont dépendaient les mesures de blocus, ne permettaient pas au CICR d'importer en Europe des marchandises destinées aux camps de concentration, ni les transferts de fonds dont le Comité aurait eu besoin pour ses achats.

Enfin une troisième phase, à partir de mars 1945, alors que l'Allemagne s'enfonçait dans la déroute. Le CICR obtint in extremis du Général SS KALTENBRUNNER la possibilité pour un délégué du Comité de pénétrer dans chaque camp, ainsi - fait surprenant - que l'échange des détenus français et belges contre les internés civils allemands en France et en Belgique. Ce dernier point reçut un commencement d'application lorsque 299 Françaises et une Polonaise de Ravensbrück furent prises en charge le 5 avril 1945 et, via la Suisse, arrivèrent à Paris le 14 avril, alors que le camp ne devait être libéré que le 30 avril par les Russes. Dans cet ordre d'idées, il faut signaler que le 8 février 1945, HIMMLER avait fait libérer 1200 Juifs de Theresienstadt par la Suisse, dans l'espoir, grâce au Chargé d'affaires américain, de toucher EISENHOWER pour lui proposer une paix séparée... Dans les derniers jours d'avril 1945, en pleine débâcle, les délégués du CICR réussirent à intervenir dans quelques camps pour empêcher des évacuations précipitées, ravitailler des colonnes d'évacués et tenter d'empêcher des exécutions sommaires. Ils purent alors sauver quelques centaines de vies.

2- Opération camouflage: Theresienstadt

a) Le camp - Theresienstadt (Terezin, en tchèque) est une ville fortifiée à 70 km au nord-ouest de Prague, dans une belle région de Tchécoslovaquie. Pendant la guerre, Theresienstadt a servi de ghetto pour des Juifs de divers pays européens : environ 35.000 personnes y résidaient en permanence, dans une ville faite normalement pour 12.000 habitants. Le régime était celui des camps de concentration.

Il y avait aussi à côté un camp de concentration.

De novembre 1941 jusqu'à la libération en mai 1945, plus de 140.000 personnes transitèrent par le ghetto de Theresienstadt. 33.419 personnes y sont mortes; beaucoup furent transférées à Auschwitz. Sur 15.000 enfants qui y passèrent, on estime à une centaine seulement les rescapés.

Le régime de ce ghetto était celui des camps de concentration: arrivée de lamentables convois de familles entières, affamées, exténuées; entassement inimaginable dans les maisons et les baraques; conditions d'hygiène déplorables, saleté, maladies, épidémies; travail forcé, froid impitoyable, sous-alimentation. La potence a fonctionné du début à la fin; il n'était pas rare d'y assister à des pendaisons d'enfants pour sabotage imaginaire. Les détenus constituaient un troupeau famélique aux figures émaciées, au teint cireux, aux yeux encavés, errants comme des fantômes.

Pour apprécier le régime du camp : le 11 novembre 1943, les 36.000 détenus du camp, parmi lesquels des enfants à partir de deux ans, durent subir un appel de 7 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir, soit 16 heures debout sans bouger, sans nourriture ni boisson, devant faire leurs besoins sur eux. On estime à 300 ceux qui moururent sur place ce jour-là.

Les principales sources d'information sur Theresienstadt se trouvent à l'Institut d'Histoire Yad Vashem à Jérusalem, qui les a obtenues des survivants habitant le kibboutz de Beit Terezin en Israël. Ces archives contiennent des récits et des lettres en hébreu, allemand, anglais et tchèque. Une dizaine de ces témoignages ont été publiés.

Notons que Theresienstadt n'était pas à proprement parler un camp d'extermination. Il n'y avait pas de chambre à gaz. C'était une étape vers Auschwitz, sur le chemin sans retour.

Dès l'été 1942, le CICR tenta d'obtenir des informations sur le sort de la population de Theresienstadt, notamment sur la possibilité de lui faire parvenir des secours. Le Dr MARTI, chef de la délégation du CICR à Berlin, fut informé que "les Israélites déportés à Theresienstadt ne sont pas autorisés à recevoir des colis... et que les délégués ne sont pas autorisés à visiter ces camps qui sont sous l'autorité de la Gestapo" (note du 5 septembre 1942). Malgré cela, le CICR envoya quelques colis à Theresienstadt, mais ne reçut aucun accusé de réception.

A plusieurs reprises, le CICR reçut du Congrès juif mondial des listes de personnes habitant ce ghetto. Assailli de demandes et sérieusement préoccupé, il renouvela donc ses démarches en vue d'obtenir l'autorisation de visiter Theresienstadt. Finalement, après près de deux ans de démarches jusqu'auprès de KALTENBRUNNER et autres dignitaires du régime, en mai 1944 la Croix-Rouge allemande informa le CICR qu'il pourrait envoyer un délégué à Theresienstadt dans le courant de juin. Ce fut là une autorisation unique, du moins avant la débacle allemande.

b) L'embellissement du camp

Cette visite fut préparée des mois à l'avance par une véritable mise en scène. Tous les malades, ceux qui présentaient mal, furent envoyés à Auschwitz. Seuls restèrent les Juifs bien portants. La place centrale fut semée de gazon, des bancs disposés autour; 1.200 rosiers y furent plantés. Un pavillon pour musiciens fut dressé au milieu de ce parc magnifique. Deux fois par jour, en soirée, des concerts étaient donnés devant un public de mélomanes. Le bâtiment des Postes fut remis à neuf, le bâtiment qui avait servi d'hôpital devint une bibliothèque, le gymnase fut transformé en lieu de prière juive.

Pour les enfants, "un terrain de jeu fut nivelé avec bacs à sable et balançoires, un pavillon édifié et décoré à l'intérieur de gros animaux de bois comme jouets. Mais les enfants ne furent autorisés à entrer dans ce petit paradis que le jour où la Commission visita Theresienstadt... Tout était du bluff! Les baraques et toutes les maisons furent repeintes extérieurement et intérieurement. On disposa des gazons; une salle à manger fut ouverte qui servit seulement durant la visite de la Commission. On y était servi dans des assiettes par des jeunes filles en tabliers blancs. Le jour de la visite de la Commission, les tables étaient recouvertes de nappes blanches et de fleurs. La ville possédait maintenant un restaurant... Les devantures des magasins avaient aussi une autre allure avec l'étalage de choses que vous ne pouviez acheter, et vous pouviez contempler soudainement du sucre, de la margarine et des légumes dans les magasins d'alimentation. Les bouchers transportaient des saucisses, du pâté et des conserves de viande. Tous contemplaient ces étalages avec stupéfaction" (Rena ROSENBERGER, *Memoirs*, p. 20 - cf. aussi: WEGLEIN, *Memoir*, pp. 43-45 - Zdenek

LEDERER, "Ghetto Theresienstadt" New York 1983, pp. 88-121).

Avant la venue de la Croix-Rouge, on procéda à de nombreuses répétitions. Les Juifs apprirent comment se présenter et répondre aux questions qui leur seraient posées. WEGLEIN note qu'au cours de l'été 1943, les jeunes gens reçurent des SS l'ordre de jouer au football sur deux terrains qui avaient été préparés. Plus tard on s'expliqua le soudain intérêt des SS pour le sport. Le Dr Paul EPPSTEIN, doyen juif du Conseil du camp, fut pourvu d'une automobile avec chauffeur!

c) Les visites du camp

La première visite de la cité factice eut lieu le 23 juin 1944. Parmi les membres de la Commission qui visita Theresienstadt il y avait, outre le Dr Maurice ROSSEL délégué du CICR, Franta HVASS de la Croix-Rouge du Danemark, le Dr Juel HENNINGSEN du Ministère des Affaires Etrangères du Danemark, le Dr HEIDENKAMPF de la Croix-Rouge allemande, le Chef de la police SS du Protectorat, Eberhard von THADDEN des Affaires Etrangères d'Allemagne, Hans GUENTHER, le Major Karl RAHM (alors Commandant de Theresienstadt) et d'autres officiels.

ROSSEL n'a donc pu à aucun moment s'entretenir sans témoin avec le doyen du camp. Par ailleurs, de sources généralement bien informées, le CICR avait appris que 80.000 personnes auraient été déportées de Theresienstadt à Auschwitz, mais ROSSEL ne put obtenir aucun renseignement sur le sort de ces 80.000 personnes. Les autorités allemandes ont toujours affirmé que Theresienstadt était un "Endlager", c'est-à-dire un camp définitif et non un camp de transit.

Il est intéressant de relever quelques témoignages de survivants. Theodor MÖBS note que la visite se déroula sans incident: "... La Commission vit une partie de football avec des spectateurs enthousiastes, un jardin de rocailles modèle, l'intérieur des bâtiments, la garderie des enfants, la blanchisserie, des jeunes gens bronzés par le soleil chantant et riant une pelle sur l'épaule, des distributeurs de pain en gants blancs, la boulangerie de pain blanc et la pharmacie. Dans la salle à manger, la Commission vit que les prisonniers étaient bien nourris et comment ils étaient servis par des hôtes en tablier blanc. A midi les hôtes furent restaurés et la visite reprit rapidement. On leur montra la piscine centrale, la boucherie, le service des pompiers, l'hôpital et

le foyer des jeunes. Ils eurent alors un long entretien avec le Dr SPRINGER, directeur de la Chirurgie, puis ils visitèrent les cuisines et le pavillon d'enfants. La visite dura six heures, et il n'est pas étonnant que les membres de la Commission aient été fortement impressionnés" (Theodor MÖBS, "Theresienstadt : Eine philatelistische Studie", Frankfurt/Main Phillip Kohler, 1965).

Le décor, ainsi que le film de propagande qui fut projeté immédiatement après*, n'étaient que tromperie et mystification. Les Juifs de Theresienstadt payèrent chèrement cet éphémère confort.

"Nous espérions beaucoup que maintenant notre terrible faim serait passée, mais nous vîmes nos espoirs anéantis. Deux jours après, notre nourriture était réduite à l'extrême. Ce fut un cri unanime: Nie wieder Kommission! Plus jamais de Commission!" (Resi WEGLEIN, *Memoir*, p.45).

Cet épisode paradisiaque ne fut qu'un très court interlude dans la mise en oeuvre de la Solution finale. Alors que pour la visite la population du camp avait été ramenée à une proportion raisonnable en fonction des possibilités d'hébergement, les transports se mirent à nouveau à se succéder : ceux qui arrivaient à Theresienstadt, des Juifs de Dortmund, Leipzig, Vienne et Berlin, et ceux qui partaient de Theresienstadt pour des "camps de travail" - selon la version officielle - en réalité pour les abattoirs industriels des chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau. Les maris étaient séparés de leurs femmes, les enfants arrachés à leurs parents, bref, le drame dans toute son horreur.

Les archives de Theresienstadt sont assez complètes: on possède la liste de ces transports, leurs dates, les noms des déportés, leurs dates de naissance, leurs professions. Il en était d'ailleurs ainsi dans tous les camps. L'administration nazie faisait du travail sérieux ! A partir de février 1945, par train, par camions ou à marche forcée, affluèrent de lamentables convois des camps de Bergen-Belsen, Dachau, Mauthausen, Buchenwald, des Slovaques, Hongrois, Belges et Français.

Mais revenons à cette visite du 23 juin 1944. Le rapport que le Dr ROSSEL en fit au CICR est significatif. (Ce rapport dont nous avons eu connaissance n'avait jusqu'ici jamais été publié). ROSSEL insistait pour qu'il soit considéré comme absolument confidentiel. Il occupe 15 (*) et dont je dispose d'une des très rares copies

pages dactylographiées, suivies de photos prises dans le camp. Nous nous bornerons à citer les titres des paragraphes successifs, en relevant quelques phrases au passage :

Description du ghetto, population, administration, conditions de logement ("il y a suffisamment de rideaux, tapis, papiers peints, pour que les logements soient agréables"), nourriture ("partout on peut se convaincre que la population est suffisamment nourrie"), habillement ("les gens que nous rencontrons dans la rue sont correctement habillés... Les élégantes ont toutes des bas de soie, des chapeaux, des foulards, des sacs à main modernes"), travail ("l'important ce n'est pas d'obtenir de chaque individu un rendement maximum... On cherche plutôt à occuper tout le monde pour donner à chacun le sentiment d'être utile et créer un intérêt pour son travail"), économie - banque ("chacun touche son salaire payé avec la monnaie émise par une banque d'émission"), envois collectifs ("Lors de notre visite au grand bâtiment de la Poste, nous avons assisté à la distribution de très nombreux paquets"), installations sanitaires, soins médicaux ("chaque habitant est soumis à un contrôle extrêmement rigoureux"), culte-études-distractions ("Le culte est célébré régulièrement et sans aucune entrave... Le ghetto dispose de différents orchestres... Le football est pratiqué sur une grande échelle"), enfin la famille et la police. Le rapport se conclut sur cette remarque: "Notre étonnement fut immense... nous nous attendions au pire... Nous avons dit aux officiers de la police SS, chargés de l'accompagnement, que le plus étonnant est la difficulté que nous avons rencontrée pour être autorisés à visiter Theresienstadt" (Rapport ROSSEL au CICR du 27 juin 1944).

A la lecture de ce document on se demande si ROSSEL a fait preuve de légèreté ou d'une insondable naïveté. Plus prudent, quand il reçut ce rapport, SCHWARZENBERG, du CICR, écrivit: "Cette unique visite ne nous donne aucunement la possibilité ni le droit de juger du traitement des Juifs en général... il faudrait que nous eussions la possibilité effective d'examiner les conditions prévalant dans tous les lieux où sont internés des Juifs". Devant ce doute, ROSSEL admit que "Theresienstadt semble être un lieu de séjour pour les Juifs privilégiés" (note du CICR, 16.11.1944).

Après cette première visite, le CICR reçut des indications qui

affirmaient que les constatations faites par son délégué ne pouvaient correspondre à la réalité, une véritable mise en scène ayant été organisée pour la circonstance.

Ceci incita le CICR à demander à nouveau aux autorités allemandes le droit de procéder à une deuxième visite de Theresienstadt. Cette fois encore, les négociations furent particulièrement difficiles et furent traînées en longueur. Finalement, neuf mois après la première visite, deux délégués du CICR, le Dr LEHNER et M. Paul DUNANT, purent se rendre dans le camp, le 6 avril 1945, alors que les armées allemandes étaient en pleine retraite. Ils rencontrèrent ensuite à Prague l'Oberführer EICHMANN, mandataire direct du Reichsführer pour toutes les questions juives.

Ils confirmèrent l'impression favorable résultant de la première visite. "Au cours de la soirée, EICHMANN développa ses théories au sujet du problème juif. A son avis les Juifs de Theresienstadt étaient beaucoup mieux lotis en ce qui concerne la nourriture et les soins médicaux que beaucoup d'Allemands. Il dit que Theresienstadt était une création du Reichsführer HIMMLER qui voulait donner aux Juifs la possibilité d'organiser une vie en commun dans le ghetto de ce camp sous une direction juive et en jouissant d'une autonomie presque complète" (Rapport du CICR, p.99).

Il est vrai que les SS maintinrent constamment un aspect "vitrine" à Theresienstadt.

Une troisième visite, avec Paul DUNANT accompagné du Chef du camp et d'un Inspecteur de la police de sûreté de Prague, eut lieu le 21 avril 1945. A cette date, les forces armées allemandes étaient traquées de toutes parts.

"De cette promenade absolument libre, je rapporte la même impression que nous avons eue au cours de notre visite du 6 et la conviction qu'aucune mise en scène spéciale n'avait été préparée pour nous recevoir. Les habitants de Theresienstadt y vivent tous les jours de la manière que nous avons eu l'occasion de constater à trois reprises. En ce moment, les contingents juifs d'autres camps sont dirigés sur Theresienstadt. Ils arrivent naturellement dans un état pitoyable (Nous demandons : Que signifie ce "naturellement" ??), mais

tout est prévu pour les amener rapidement au niveau de ceux qui les y ont précédés" (Rapport au CICR, 23 avril 1945, p. 131).

Nous savons que dans les derniers jours les SS projetaient de gazer tous les détenus de Theresienstadt dans un souterrain muré. Mais ils n'en eurent pas le temps. Le 3 mai, le camp passait officiellement sous la protection du CICR, représenté par Paul DUNANT; deux jours plus tard, il était libéré par l'Armée rouge. Le CICR eut à s'occuper très vite des questions extrêmement difficiles du ravitaillement, de l'état sanitaire et des rapatriements.

3 - Impossible mission ?

Les visites à Theresienstadt constituent un cas unique dans l'univers concentrationnaire. Ce fut une tentative des nazis de dissimuler la réalité de la Solution finale, alors que des bruits persistants couraient depuis 1942, et qu'à l'époque de la première visite, en 1944, de divers côtés continuaient à parvenir à Genève des informations terribles, sur Auschwitz en particulier. Ce fut la plus grande mystification de l'histoire de la 2^{ème} Guerre mondiale.

Le mystère réside dans le fait de savoir si la Commission qui a visité Theresienstadt a été vraiment dupe ou si elle a fait semblant de l'être. Peut-être, tout simplement, une telle extermination programmée, systématique, froidement exécutée par une grande nation civilisée, a continué à paraître incroyable jusqu'aux révélations de la fin.

Depuis la fin de la guerre, on a beaucoup reproché à la Croix-Rouge son silence. On aurait voulu qu'elle observe une attitude moins prudente, qu'elle parle, qu'elle soit la conscience du monde au nom même de son idéal de secours à toutes les victimes.

Quand on reproche son silence au CICR - qui a tout de même fait des démarches pour adoucir le sort des déportés, même si ceux-ci ne pouvaient pas s'en rendre compte - le Comité International avance divers arguments pour sa défense:

a) Toute protestation est un jugement, et ferait sortir le Comité de son statut de neutralité qui lui permet d'agir auprès de tous les belligérants sur la base d'une complète réciprocité.

b) Le pays accusé, ou bien tient son public dans l'ignorance ou

présente les faits à sa façon, tandis que son adversaire utilisera cette protestation pour sa propagande.

c) Enfin, le CICR a constaté en maintes occasions que des protestations publiques, réclamées parfois par l'opinion, sont malheureusement inefficaces, mais risquent de compromettre son action. La dénonciation publique de la Solution finale aurait-elle changé quoi que ce soit au sort des victimes? (Nous nous permettons de ne pas partager ce scepticisme : l'impact sur les opinions publiques, les Gouvernements, les Etats-Majors alliés et les Mouvements de Résistance eût pu entraîner pour le moins certaines actions de retardement des déportations; sinon, pourquoi les autorités nazies ont-elles toujours voulu tenir secrète la vérité sur les KZ et sur la Solution finale ?)

Il est clair que le CICR, association privée, née du sentiment charitable du Genevois Henry DUNANT au soir de la bataille de Solférino, n'est pas une puissance politique; il ne dispose pas de moyens de contrainte, surtout en l'absence d'accords internationaux. Il ne dispose que de la force morale que les autorités veulent bien lui reconnaître, il ne peut user que d'arguments de patiente persuasion. Or, les considérations d'ordre éthique pesaient de peu de poids auprès des maîtres de l'Ordre noir.

Après le premier conflit mondial, le Comité avait été amené à beaucoup évoluer (comme il le sera après le deuxième conflit mondial), mais il a été sans cesse dépassé par les événements.

Hier comme aujourd'hui, le formidable défi pour un idéal humanitaire pris dans l'engrenage des guerres idéologiques, confronté avec le cynisme d'Etats totalitaires, le mépris des droits de l'homme ou le reniement des engagements pris, reste de savoir s'il s'agit là d'une mission impossible.

Ce sont nos valeurs de civilisation et de culture qui sont en jeu. Ne faudrait-il pas que les Nations-Unies s'accordent maintenant pour définir les conditions d'un nouveau droit international, celui d'un devoir d'ingérence humanitaire?

NOS DEUILS : ANDRÉ NADAL

1902-1991 – 32 années de participation active à l'Académie de NIMES

Professeur René BOSC
Président de l'Académie de Nîmes

Au moment où, parents et amis, nous accompagnons André NADAL à sa dernière demeure, l'Académie de NIMES ne peut pas rester muette.

Si notre Compagnie tient à se manifester en cette heure douloureuse, ce n'est pas pour se conformer à un rite, encore moins par obligation, mais bien plutôt pour témoigner de ce qu'André NADAL a été pour nous pendant ce long chemin parcouru ensemble et pour connaître les services qu'il a rendus. D'autant plus que tout en désirant une certaine simplicité pour ses obsèques, il souhaitait que l'Académie se manifeste comme c'est l'habitude. En de telles circonstances, l'usage veut que l'Académie s'exprime par la voix de son Président. Je ne me déroberai donc pas à ce devoir, pourtant difficile pour moi qui n'ai connu André NADAL que du jour où j'ai eu l'honneur d'être admis en cette Compagnie, c'est-à-dire en 1984. Plusieurs d'entre vous, ici, ont été pour lui des camarades d'étude, des amis proches ou des confrères pendant 20 à 30 ans. Ils auraient certainement dit mieux que moi et avec plus de précision la place qu'André NADAL a tenue parmi nous.

Né à Alès en 1902, issu de parents d'origine cévenole, André NADAL fit ses études primaires et secondaires à NIMES, d'abord à

l'école de la rue St Charles puis au lycée de garçons qui ne portait pas encore le nom d'Alphonse Daudet. C'est à MONTPELLIER puis à PARIS qu'il accomplit ensuite sa formation universitaire à la suite de laquelle il devient professeur de mathématiques. Il commence cette carrière au lycée de QUIMPER et la poursuit de 1930 à 1936 à l'Institut français de LONDRES, qu'il quitte pour être nommé au lycée de CARCASSONNE. Ce n'est qu'en 1942, donc à 40 ans, que le lycée de NIMES ouvre ses portes à son ancien élève. Après 12 années d'enseignement dans ce poste, il est appelé, toujours comme professeur de mathématiques, au "Centre National d'Enseignement par Correspondance, Radio et Télévision", fonction qu'il assurera sans quitter la ville de NIMES à laquelle il se trouvait de plus en plus attaché. Je rappelle qu'à cette époque, le centre de télé-enseignement diffusait la culture française à 40 000 élèves dispersés à travers le monde.

Après cette longue carrière dans l'enseignement qui lui avait valu les Palmes académiques, lorsque l'heure de la retraite sonne, André NADAL, toujours aussi actif, se consacrera davantage à la vie de l'Académie de NIMES au sein de laquelle il occupera une très grande place. Il y était entré en effet quelques années avant sa mise à la retraite, en 1959 exactement, c'est-à-dire à 57 ans. A vrai dire, il en était déjà correspondant depuis plusieurs années. Il faut croire que son élection comme membre résidant ne posa pas de problème puisque le professeur SESTON, Président de l'Académie cette année-là, lui adresse les mots suivants :

"Votre assiduité à nos séances comme correspondant, votre contribution active à nos travaux par les communications que vous nous avez déjà données vous ont si bien incorporé à l'aile marchante de l'Académie, qu'il eut été scandaleux de vous laisser plus longtemps assis au second rang de nos fauteuils. En vous priant aujourd'hui de vous asseoir aux premières places, nous ne faisons donc qu'apporter une consécration officielle à un état de fait, une confirmation "de jure" à une situation acquise depuis longtemps "de facto". Bel hommage, rarement décerné à un nouveau membre lors de son élection. Le Président SESTON terminait son allocution par cette amicale exhortation : "Ne considérez pas notre Compagnie comme un port où l'on s'enlise, ouvrez grandement vos écluses devant vos confrères,

dispensez leur largement les richesses que votre connaissance du monde, votre culture si solidement étayée par l'art et la science vous ont permis d'accumuler. C'est le souhait que je forme en vous installant aujourd'hui dans l'immortalité provisoire de membre résidant de notre Compagnie".

André NADAL devait répondre magnifiquement aux espoirs que le Président SESTON mettait en lui : il nous laisse en effet 32 communications, publiées par la suite en monographies et je ne compte pas les interventions qui n'ont pas donné lieu à une publication. Tout cela en 32 années de présence à l'Académie : activité remarquable par son ampleur et par son étalement dans le temps, ses dernières interventions datant de 1990. Nous ne pouvons qu'admirer, avec humilité, le bilan de son activité.

Mais insister sur le volume de l'œuvre d'André NADAL serait, je crois, en minimiser la portée. C'est plus de la qualité de sa pensée, de l'étendue de sa culture que je devrais parler maintenant, tâche bien plus redoutable que de compter les pages de ses écrits.

Le Professeur SESTON avait déjà pressenti chez lui une pensée hors du commun. Écoutons-le :

"Vous êtes mathématicien dans l'âme, lui disait-il, de plus vous aimez les mathématiques et dans les sciences vous avez une dilection particulière pour l'astronomie. Gageons que dans cette recherche perpétuelle où vous êtes des secrets du cosmos, à côté du savant en quête d'équations et de courbes, le poète, en vous, est à l'écoute silencieuse des sphères"... et le Professeur SESTON, de constater chez André NADAL "cette alliance de la science et de la poésie, du calcul et du rêve". André NADAL s'en expliquera par la suite en reconnaissant l'influence qu'avait eue sur lui le commerce avec quelques grands esprits, en particulier le mathématicien-poète Paul VALÉRY qui était un ami de sa famille, et le philosophe ALAIN dont les idées l'avaient imprégné par l'intermédiaire de Michel ALEXANDRE, son professeur de philosophie, lui-même disciple fervent du grand philosophe. Quand on parcourt l'œuvre d'André NADAL on ne peut que reconnaître qu'il a pleinement répondu aux prévisions du Professeur SESTON qui voyait déjà en lui "une harmonieuse association de la science et de

la poésie" et qui rappelait à cette occasion deux affirmations d'Alain :

"La géométrie est la clef de la nature... qui n'est point géomètre ne percevra jamais bien ce monde où il vit et dont il dépend"; et cette autre :

"La poésie est la clef de l'ordre humain et le miroir de l'âme". Autant d'affirmations que l'on pourrait appliquer à notre confrère dont je me suis laissé dire qu'il conservait précieusement un livre que Paul VALERY lui avait dédié par ces mots pleins d'amicale ironie : "André NADAL, un mathématicien dépravé par la poésie".

A l'Académie, André NADAL occupa le fauteuil de Marcel COULON, un magistrat qui avait ajouté à sa formation juridique les talents d'écrivain et de critique littéraire. Lors de sa réception, André NADAL fit de son prédécesseur un éloge d'une haute tenue, il le considérait comme "une forte personnalité pour qui la vie n'avait de sens que vivante, je veux dire comprise et vécue comme la fuite utile d'un temps à remplir : recherche, lectures, ouvrage à faire, il n'importe! l'essentiel restant d'être présent au monde, d'en être le témoin". Ne pourrions-nous pas dire qu'il suivit son exemple ? Comme Marcel COULON, André NADAL nous a fait entendre des communications remarquables par la variété des thèmes envisagés : il témoignait par là d'une culture pluridisciplinaire peu commune.

Dans l'impossibilité d'analyser tous ses écrits, je me contenterai d'énumérer quelques titres.

- Dans le domaine des mathématiques, je citerai :
- Les mathématiques modernes et Nicolas BOURBAKI
- Les calculateurs prodiges
- Le nombre d'or en mathématiques et esthétique
- Parmi les autres sciences, c'est incontestablement l'astronomie qui l'attirait, en raison des mystères sur lesquels elle débouche.

Citons :

- Benjamin VALZ et la planète NEMAUSA
- Un astronome nîmois au XIII^e siècle : Bernard de la TREILLE
- L'astronomie : une science à l'origine de mots français

- Plusieurs de ses travaux témoignent du souci qu'il avait d'une meilleure connaissance de notre patrimoine et de sa sauvegarde :
- La mystérieuse ceinture de la façade des Arènes de NIMES
- Le Castellum Divisorium : château d'eau antique
- Les 3 Piliers
- et l'Hôtel de l'Académie : dont nous lui devons en grande partie la restauration puisqu'il présida la Commission chargée d'utiliser au mieux l'important legs fait à l'Académie en 1963 par le Marquis de LORDAT.

Dans la plupart de ses communications, André NADAL faisait preuve d'une curiosité inépuisable, se posant des questions, contestant des dogmes estimés bien établis et celle-ci l'amenait évidemment à vouloir explorer la terre entière : notre confrère fut en effet un voyageur infatigable. Peu de pays ont échappé à ses investigations.

Déjà lors de sa réception à l'Académie, le Professeur SESTON faisait état des voyages qu'il avait effectués : rien qu'en EUROPE déjà plus d'une vingtaine de pays visités, de l'IRLANDE à la RUSSIE. En AFRIQUE : l'ALGÉRIE, la TUNISIE, le MAROC, l'EGYPTE, les CANARIES, MADÈRE...

En ASIE : LE LIBAN, la JORDANIE, ISRAËL . En AMÉRIQUE : Les ETATS-UNIS et le CANADA... et l'on sait que son admission à l'Académie ne l'a pas rendu plus sédentaire. Il ajoute à la liste déjà longue l'IRAN, l'IRAK, le PAKISTAN, la CHINE, le JAPON... et bien d'autres pays encore... Au total, une riche moisson d'éblouissantes visions d'art, d'histoire et de paysages, sans compter une foison d'expériences humaines, car l'humain ne lui était pas étranger. Il suffit de rappeler encore quelques titres :

- une académie de province au XIII^e siècle: le tripot de MILHAUD
- une biographie de Gaston MILHAUD
- Marcel COULON : sa vie, son œuvre
- la St CHARLEMAGNE dans nos lycées et collèges
- le protestant nîmois Jean FABRE, honnête criminel.

Il faudrait encore ajouter à cette liste déjà longue plusieurs

relations de voyage : l'ISLAM et la MECQUE, la CHINE, la GUYANE et le baignage... et bien sûr, des poèmes, des essais littéraires. Un voyageur infatigable, un esprit curieux de tout, un observateur attentif et méthodique, un collectionneur persévérant, en somme un véritable témoin de son temps, laissant derrière lui de nombreux écrits, véritable mémoire de son expérience, tel nous apparaît aujourd'hui celui qui nous a quittés.

S'il nous fallait lier la gerbe, je dirais qu'il reste vivant parmi nous, par l'enthousiasme qu'il manifestait en toutes choses.

Déjà à l'Université, avec quelques camarades, dont Edgar TAILHADES, il avait créé et animé une association d'étudiants nommée "Les ESTRAMBORDS" c'est tout dire. Par la suite, dans son enseignement, cela lui avait permis de tisser de nombreux liens avec nombre de ses anciens élèves qui lui restèrent très fidèles et ce même enthousiasme on le retrouve dans ses voyages, dans ses écrits...

Ce goût de la vie, cette activité débordante, jusqu'à ces dernières semaines, cette volonté tenace de participer aux séances de l'Académie et d'y prendre la parole alors même que ses forces déclinaient et qu'il avait de plus en plus de peine à s'exprimer, voilà l'exemple qu'il a donné et que nous n'oublierons pas. Jusqu'à ces derniers jours il est resté fidèle à ce qu'il exprimait dans le discours qu'il avait prononcé lors de la séance publique du 30 janvier 1966, il y a donc 25 ans, lorsqu'il fut élu Président. Refusant l'inquiétude que peuvent engendrer les applications de la science moderne, il affirmait, lui, le mathématicien :

"L'azur du ciel ou de la mer, l'oiseau qui vole, l'arbre qui joue avec le vent, susciteront sans cesse chez l'artiste un émerveillement et une joie profonde. L'artiste, dans le sens le plus large du mot : poète, peintre, musicien, sculpteur, savant aussi, tout être quel qu'il soit, qui s'étonne et admire avec un regard neuf, disons avec naïveté, découvre toujours en lui-même une jeunesse éternelle".

Voilà, me semble-t-il, le merveilleux message que nous laisse André NADAL.

MEMBRES HONORAIRES

- 1964 Hans Guenther Weber (Dr), Margaretenhöhe, D-3300Braunschweig (Allemagne).
- 1970 M. de MORI, professeur au Lycée Scipion Maffei de Vérone, adjoint au Maire de Vérone, via Arsenale, Vérone (Italie).
- 1972 André FRAIGNEAU, Homme de Lettres, ancien membre non résidant, 9, rue Saint-Romain, 75006 Paris (6e).
- 1978 René JOUVEAU, Chev. de la L.H., ancien capoulié du Félibrige, 28, rue Maréchal Joffre, 13100 Aix-en-Provence (B.-du-Rh.).
- 1981 M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes (Gard).
- 1982 Mme Frédérique HEBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin Perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).
- 1984 M. Jacques de BOURBON-BUSSET, de l'Académie française, 23, quai de Conti 75006 Paris.
- 1984 M. Hervé BAZIN, Président de l'Académie Goncourt, place Gaillon 75002 Paris.
- 1987 M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel du Département, rue Guillemette, 30000 Nîmes (Gard).
- 1987 Mlle Alice FERMAUD, ancien membre résidant, O Palmes Acad., professeur agrégé d'italien (honoraire), 4, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nîmes (Gard).
- 1987 M. Jean D'ORMESSON de l'Académie française, 10, avenue du Parc St-James 92200 Neuilly.
- 1988 Mlle Odyle RIO, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.
- 1988 Pierre Henri COTHIAS, G.O. de la L.H., 39-45, 12 citations, Général de Brigade (CR), MIALET 30140 Anduze (Gard).
- 1990 André VERNET, "Les Espérides", 16, rue des Bénédictins 30000 Nîmes.
- 1991 Jean BRUNEL, O. Palmes Acad., professeur honoraire à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, 31, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nîmes.
- 1991 Jean-Charles LHEUREUX, Chev. de la L.H., médaille de la Déportation et de l'Internement, officier d'académie, 461 av. Canele 30230 Rodilhan.
- 1991 Jean-Marie GRANIER, membre de l'Institut Château de Caveirac, 30820 Caveirac.

CLASSE DES MEMBRES RESIDANTS

Comprenant 36 académiciens résidant à Nîmes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	09.06.1961	Jean ROGER, ch. Ordre National du Mérite, Officier des Palmes Académiques, magistrat honoraire, 18, rue Pasteur, 30000 Nîmes (Gard).	Me Enjoubert.
2	09.02.1962	Claude ESCHOLIER, Croix de Guerre 39-45, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes, 731 chemin Mas de Roulan, 30000 Nîmes (Gard).	Don Sauveur Paganelli.
3	18.12.1964	Edouard DROUOT, docteur en médecine, 38, rue Montaury, 30900 Nîmes (Gard).	Georges Livet.
5	12.03.1965	Lucien FRAINAUD, Chev. des Palmes Acad., C. Ordre National du Mérite, O. Mérite agricole, directeur honoraire de la Mutualité agricole du Gard, 1, avenue du Cadereau, 30900 Nîmes (Gard).	André Modeste.
6	11.02.1966	René PANET, Chev. de la L.H., Président de la Chambre de Cour d'Appel (honoraire), 23, rue Pradier, 30000 Nîmes (Gard).	Me Emmanuel Lacombe.
7	22.11.1968	Joachim DURAND, Com. de la L.H. Com. de l'Ordre Nat du Mérite. Com de l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire au Ministère de la Marine Nationale, 27, rue de la Servie, 30000 Nîmes (Gard).	Etienne Velay.
8	07.11.1969	Jacques LARMAT, Chev. des Palmes Acad., professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), 39, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nîmes (Gard).	Aimé Flaugère.
9	19.12.1969	Félix VILLENEUVE, Ch. Ordre National du Mérite, O. Palmes Acad. professeur agrégé de Sciences Naturelles (honoraire), 19, rue de Barcelone, 30000 Nîmes.	Henri Barnoin.

10	23.04.1971	Victor LASSALLE, O. Palmes Acad., Ch Arts et Lettres, conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de Nîmes, 66, imp. de la Vaunage, 30900 Nîmes (Gard).	Jean Douël.
11	23.03.1973	Aimé VIELZEUF, Croix de Guerre 39-45, médaille du Combattant, médaille du Combattant volontaire de la Résistance, officier des Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes (Gard).	Professeur André Dupont.
12	5.10.1973	Maurice ALIGER, historien de la Vaunage, 2, rue Fléchier, 30000 Nîmes (Gard).	Roger Chastanier.
13	22.01.1975	Marcel FONTAINE, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 28, rue Fénelon, 30000 Nîmes (Gard).	Robert du Colombier.
14	8.06.1978	Jean LAURET, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nîmes (Gard).	Pasteur Paul Brunel.
15	30.01.1981	Robert DEBANT, Chev. des Palmes Acad., archi- viste-paléographe, directeur des Archives du Gard, 20, rue des Chassaintes, 30900 Nîmes (Gard).	Jules Davé.
16	8.10.1981	Aimé BONIFAS, O. de la L. H., Médaille militaire, Croix de Guerre 39-45, pasteur, 36 bis, rue Florian, 30900 Nîmes (Gard).	Henri Chabrol.
17	7.01.1983	Charles FAYOLLE (chanoine), 14 rue Pierre Sémard, 30000 Nîmes (Gard)	Chanoine R. Marchand.
18	7.01.1983	René CHATEAU, pasteur, 5, rue Hippolyte Flan- drin, 30000 Nîmes (Gard).	Pasteur Elie Lauriol.
19	18.02.1983	Christian LIGER, professeur au Lycée Alphonse Daudet 13, boulevard Victor Hugo, 30000 Nîmes (Gard).	Henri Seston.
20	2.12.1983	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur au Musée d'Art et d'Histoire de Nîmes, 66, impasse de la Vaunage, 30000 Nîmes (Gard).	André Modeste.
21	3.02.1984	René BOSCH, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Montpellier (honoraire), Chev. de la L.H., 11, rue Démians, 30000 Nîmes (Gard).	Camille Lignières.
22	22.12.1984	Marc CHAUSSE, architecte DPLG, 1 bd Alph. Daudet, 30000 Nîmes (Gard).	Pierre Abauzit.
23	21.06.1985	Lucien SIMON, docteur en médecine, 224, im- passe Cance, 30900 Nîmes (Gard).	Paul Blanc.
24	07.02.1986	Georges SAPEDE, ingénieur, 13, rue F. Pelloutier, 30900 Nîmes (Gard).	Docteur Jean Paradis.

25	06.02.1987	Jean MENARD, Chev. des Palmes Acad., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nîmes (Gard).	Edgar Tailhades.
26	06.03.1987	Pierre CLAVEL, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 71, rue de Lampèze, 30000 Nîmes (Gard).	André Bernardy.
27	23.10.1987	Louis DURTESTE, ancien ingénieur, Ch. L. H. ancien officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 9 bis, rue Monjardin, 30000 Nîmes (Gard).	Jean Thérond.
28	04.12.1987	Mgr Robert DALVERNY, ancien vicaire épiscopal, curé-archiprêtre de la cathédrale, 9, rue Saint-Castor, 30000 Nîmes (Gard).	Pierre Hugues.
29	18.03.1988	Mme Janine REINAUD, archéologue, Chev. de l'O. Nat du Mérite, 288 chemin Guillaume Laforêt, 30000 Nîmes (Gard).	Alice fermaud.
30	18.03.1988	Jean GOUJON, Chev. de la L. H. avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nîmes (Gard).	Michel Grollemund.
31	17.02.1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin Perdigal, 30900 Nîmes (Gard).	Abbé André.
32	16.06.1989	André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart, 30000 Nîmes (Gard).	Marcel Decremps.
33	15.12.1989	Pierre FABRE, Chev. de la L. H. , Croix de Guerre 39-45, Croix de Guerre des TOE. chef d'escadron d'artillerie coloniale (honoraire) cadre de direction des relations du travail. 835, chem. des Justices Vieilles, 30000 Nîmes (Gard).	Guy Dupré.
34		M. Paul TEMPIER , docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nîmes (Gard).	

CLASSE DES MEMBRES NON-RESIDANTS

Comprenant 24 académiciens ne résidant pas à Nîmes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	29.05.1942	Jacques VIER, Chev. de la L. H., Chev. des Palmes Acad., professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes, 4, rue Pointeau du Roncerey, 35000 Rennes (I. et V.).
2	22.10.1954	Fernand ROBERT, Chev. de la L. H. , professeur honoraire à la Sorbonne, 119, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet (Seine-et-Oise).
3	04.03.1956	BOMPAIRE, Chev. de la L. H., professeur honoraire à la Sorbonne. "L'Oelm", 30380 St-Christol-lès-Alès.
4	31.05.1963	Henri AUBANEL, manadier , homme de Lettres, Mas du Simbèu, 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches -du-Rhône).
5	08.11.1963	Paul-Marie DUVAL, Chev. de la L. H. , de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, 52, avenue de la Motte-Piquet, 75015 Paris (15e).
6	23.01.1971	Louis LEPRINCE-RINGUET, O. de la L. H. de l'Académie française, professeur honoraire au Collège de France, 86, rue de Grenelle 75007 Paris (7e).
7	08.12.1972	André GOURON, Chev. des Palmes Acad., professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I, 42, rue de l'Université 34000 Montpellier (Hérault).
8	10.07.1976	Jean SABLOU, Chev. de la L. H. O. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, av. Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier (Hérault).
9	13.05.1977	Constantin VAGO (professeur), de l'Institut, Académie des Sciences, Chev. de la L. H. , O. Ordre National du Mérite, O. Mérite Agricole, professeur à l'Université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de Recherches de Pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A, U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès (Gard).

- | | | |
|----|------------|---|
| 10 | 22.12.1978 | Jean CARRIERE, homme de Lettres, Domessargues, 30350 Lédignan (Gard). |
| 11 | 20.03.1981 | Arnaud de CAZENOVE, O. de le L. H. , Château de Teillan, 30470 Aimargues (Gard). |
| 12 | 11.12.1981 | Jean BASTIDE, Chev. de la L. H., docteur en médecine, Le Boucanet, 30240 Le Grau du Roi (Gard). |
| 13 | 22.01.1982 | Adrienne DURAND-TULLOU, ethnologue, Rogues, 30120 Le Vigan (Gard). |
| 14 | 02.03.1984 | Emmanuel LEROY-LADURIE, administrat. général de la Bibliothèque Nationale, 8, avenue de Versailles 75005 Paris (5e). |
| 15 | 02.03.1984 | Philippe JOUTARD, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence, 107, boulevard Perrier 13009 Marseille (Bouches-du-Rhône). |
| 16 | 06.02.1987 | Robert POUJOL, préfet honoraire, Chev. de la L. H., O. Ordre National du Mérite, Croix de la Valeur Militaire, Croix du Combattant Volontaire de la Résistance, 16, rue Jacques Cœur, 34000 Montpellier (Hérault). |
| 17 | 18.12.1987 | Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Officier L.H., O. Ordre National du Mérite, Croix de Guerre 39-45, Médaille du Combattant Volontaire, Chevalier des Palmes Académiques, Chevalier des Arts et Lettres, Les Cèdres, avenue Général de Gaulle, 30130 Pont-Saint-Esprit (Gard). |
| 18 | 27.06.1988 | Jean-Charles BALTU, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, 24, avenue des Albatros B 1150 Bruxelles. |
| 19 | 24.06.1988 | Pierre CLEMENT, docteur en Droit, ancien élève de H.E.C., X 603, chemin Chaudebois, 30700 Alès. |
| 20 | 24.06.1988 | Mgr THOMAS, curé-archiprêtre de la Cathédrale d'Uzès 30700. |
| 21 | 15.12.1989 | Alain GIRARD, conservateur départemental des Musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint-Esprit. |
| 22 | 24.05.90 | Noël MIALHE, rue Albert Camus, 30290 Laudun. |
| 23 | 24.05.90 | Louis PICARD, 23, avenue de la République, 30320 Marguerittes. |

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1960 Yvon PRADEL, 12, rue Saint Laurent, 30900 Nîmes (Gard).
- 1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, Juge au Tribunal d'Instance, 7, rue Cart, 30000 Nîmes (Gard).
- 1960 Maurice PENIN DE JARRIEN de l'Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges (Cher).
- 1965 M. ROESSING-SCHMALBACH, président de la Société Franco-Allemande, Via Pocobelli, 27 ICH 6815 Melide (Tessin) Suisse.
- 1966 Mlle R. JEOLAS, professeur de CES (honoraire), 13, rue Marceau, 30800 Saint-Gilles (Gard).
- 1967 Hartmat SANDVOSS, Président de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 24 Margaritenhöhe, 3300 Braunschweig (Allemagne).
- 1969 Henry de SEGUINS, come de COHORN, O.L.H., officier de cavalerie en retraite, Saint-Quentin-la-Poterie, 30700 Uzès.
- 1969 Christian GIUDICELLI, homme de Lettres, 40, rue Henri-Espérandieu, 30900 Nîmes (Gard).
- 1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, membre de l'Association des Ecrivains belges, administrateur de l'office héraldique et généalogique de Belgique, La Capelle-Masmolène, 30700 Uzès (Gard).
- 1970 Marcel LAURENS (abbé), vice-président de la Commission diocésaine d'Art sacré du Gard, archiprêtre. Portail Vieux, 30200 Orsan.
- 1970 Jean PAUC (abbé), président de la Commission diocésaine d'Art sacré de l'Aude, correspondant de la Commission supérieure des Monuments Historiques, 9, rue Auguste Fabre, 11000 Narbonne (Aude).
- 1972 Henriette JOEL, née ROUSSET, lectrice-traductrice, 30, avenue Belmontet, 92210 Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon (Var).

- 1973 Giuseppe ARCAROLI, professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue, Vérone (Italie).
- 1973 Armand BRUNEL, méd. Guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard (Gard).
- 1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, membre titulaire de l'Académie d'Agriculture, 34000 Montpellier (Hérault).
- 1974 Robert SAUZET, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours (Indre-et-Loire).
- 1974 André PLANQUE, architecte, 15, rue Crémat, 30000 Nîmes (Gard).
- 1974 Jean CHARMASSON, professeur de lycée, Saint-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux (Gard).
- 1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettes, Château de Villevieille, 30250 Sommières (Gard).
- 1975 Guilhem FABRE, directeur de Recherche au C.N.R.S., 5, avenue Joséphin Peladan, 30000 Nîmes (Gard).
- 1976 Ildebert EXBRAYAT, pasteur de l'Eglise réformée, Mas des 4 Moulins, Bizac, 30420 Calvisson (Gard).
- 1976 Frédéric BAZILLE, président du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Nîmes, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert (Gard).
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des 40 sols, 30220 Aigues-Mortes (Gard).
- 1976 Mme LANDGRAND-LIRON, 63, rue du Halforh, 78000 Versailles (Yvelines).
- 1977 Roger GAILLARD, instituteur honoraire, 3, rue Paul Cézanne, 30000 Nîmes (Gard).
- 1977 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L. H., méd. des Evadés, méd. de la France Libérée, docteur en médecine, 13, boulevard Gambetta, 30000 Nîmes (Gard).
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 22, allée Lavoisier, 93250 Villemomble.
- 1977 Pierre DUPUY, O. Mérite agricole, Ch. de l'O. d'Isabelle la Catholique, journaliste, chemin du Paratonnerre, impasse des Serins, route d'Alès, 30900 Nîmes (Gard).
- 1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne).
- 1978 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes (Meurthe-et-Moselle).

-
- 1978 Bernard DALLE, Chev. de la L. H., Croix de Guerre 39-45, Mas des Campugnet, 30129 Manduel (Gard).
- 1978 Paul DOURIEU, 34, avenue Subleyras, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
- 1978 Mme MAGUELONE, place de l'Eglise, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
- 1978 Robert GONDRAND, Chev. de la L.H., sous-préfet honoraire, 09290 Gabre.
- 1980 André-Georges FABRE, professeur, La Montade, 30140 Anduze (Gard).
- 1980 Jacques BONNAUD, journaliste, Midi-Libre, 30220 Bagnols-sur-Cèze (Gard).
- 1980 Fernand LEONARD, professeur, "Le Galatras" chemin de Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 30440 Sumène (Gard).
- 1981 Charles DELORMEAU, Les Jardins d'Arcadie, 125, rue Pré-aux-Clercs, 34190 Montpellier (Hérault).
- 1981 Mlle Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur du Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
- 1981 Claude LAURIOL, professeur à la Faculté Paul Valéry, 34000 Montpellier (Hérault).
- 1981 Daniel TRAVIER, 30270 Saint-Jean-du-Gard (Gard).
- 1981 Daniel J. VALADE, Conseiller pédagogique attaché au cabinet du Maire de Nîmes, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres. BP 30100 – 30002 Nîmes (Gard).
- 1981 Marcel GIRAULT, 8, allée Guillaume Appolinaire, 28200 Châteaudun.
- 1981 Jean SALLES, 148, impasse des Abeilles, 30110 Alès (Gard)
- 1981 Henri DUBLED, conservateur honoraire de la Bibliothèque Inguimbertaine, La Terrasse, Gajan, 30730 Saint-Mamert-du-Gard (Gard).
- 1981 André HAON, professeur, Saint-Hillaire-d'Ozilhan, 30210 Remoulins (Gard).
- 1981 André VINAS, professeur, Mas Catherine, chemin de Neguebons, 66700 Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).
- 1981 Elisabeth FONTANIEU, docteur en médecine, 28, rue d'Avejan, 30100 Alès (Gard).
- 1982 R.P. SOUILLAC, curé de Tavel, 30126 Tavel (Gard).
- 1982 David VERGELY, directeur d'école honoraire "Le petit Castanet", 11, rue Rousselier, 30900 Nîmes (Gard).

- 1982 André NICOLAS, 22, rue du Cd. Raynal, 30000 Nîmes (Gard).
- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières, 30210 Remoulins (Gard).
- 1982 Abbé FRESQUET, curé-doyen, Cédex 1120, 30300 Connaux (Gard).
- 1982 Paul DELEUZE, directeur de collège honoraire, 34, avenue de la Gare, 30450 Génolhac (Gard).
- 1982 Fernand CHARRIER, Pougnaïdoresse, 30330 Connaux (Gard).
- 1983 Elio MOSELE, professeur à l'Université de Padoue, via Corno d'Aquilio, 37100 Verona (Italie).
- 1983 Jacques DELASSUS, président honoraire de la Caisse régionale de Crédit agricole, Bions, route de St-Gilles, 30127 Bellegarde (Gard).
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat (Gard).
- 1983 Francis GAUD, président de la Société d'archéologie de Bezouze, 92, Route nationale, 30320 Bezouze (Gard).
- 1983 André DUPUIS, majoral du Félibrige, 23, Grand'Rue, 30230 Bouillargues (Gard).
- 1983 Bernard ARTIGUES, archéologue et généalogiste, avenue Chemin Neuf, 30820 Caveirac.
- 1983 Mme BENEL-CANTELOU, docteur ès-lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nîmes (Gard).
- 1983 Mme Arlette AUGE, 15, rue Pradier, 30000 Nîmes (Gard).
- 1983 Roger GROSSI, pasteur, Chev. de la L. H., C. Ordre national du Mérite, président de la Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard, 6, rue Rouget-de-l'Isle, 30000 Nîmes (Gard).
- 1984 René EVESQUE, préhistorien "Les soleihades", 07140 Les Vans.
- 1984 Sydney FORADO, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, 20, rue Dalayrac, 31000 Toulouse (Haute Garonne).
- 1984 Henri PRENERON, docteur en médecine, "l'Helios", 30, rue Briçonnet, 30000 Nîmes (Gard).
- 1984 Claude ACHARD, professeur de lycée, 9, rue du Château, 34000 Pézenas (Hérault).
- 1984 Mlle Françoise DELESTY, journaliste, 30820 Caveirac (Gard).

- 1984 Mlle Simone DOMERGUE, professeur de lycée honoraire, 34000 Boisseron (Hérault).
- 1984 Marcel ARGENSON, 26, rue Sainte-Perpétue, 30000 Nîmes (gard).
- 1984 Robert DORIA, C. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 1, rue de la Calade, 30000 Nîmes (Gard).
- 1984 Claude MARZEAU, journaliste, 9, rue Hippolyte-Flandrin, 30000 Nîmes (Gard).
- 1984 Clément MARTIN, professeur de collège, Les Perrières, 30820 Caveirac (Gard).
- 1984 Jean-Marc ROGER, professeur au lycée Alphonse Daudet, impasse de la Dougue, 30111 Congénies (Gard).
- 1985 Robert BERARD, 18, impasse des Trescalans, 30900 Nîmes (Gard).
- 1985 Christian LACOUR, Libraire-éditeur-imprimeur, 25, boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes (Gard).
- 1985 Rainer RIEMESCHNEIDER, professeur Geord Eckert Institut für Internationale Schulbuchforschung, Celler Strasse 3, D-3300 Braunschweig.
- 1986 Mme Georgette TAILHADES, 2, rue Jean-Bruce, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 Aimé TEMPIER, docteur en médecine, 43 bis, rue Roussy, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 Jean-Pierre NEGRE, Domaine de Vacquerolles, route de Sauve, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 M. José Antonio FALCAO, professeur, président de la Société royale archéologique lusitanienne. P-7540 Santiago de Cacem (Portugal).
- 1986 Lucien RUTY, capitaine de frégate (C.R.), 5, rue Bigot, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 Eric FAVARON, économiste, 24, rue Charlemagne, 30000 Nîmes (Gard)
- 1986 André GUILLAUME, architecte, 30, rue Charlemagne, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 Hans LINDEMANN, professeur, Richterstrasse, 16 B 33, Brunswick (Allemagne).
- 1986 Jacques DAUDIN, journaliste, 13, rue des Chevreuils, 30320 Poulx (Gard).
- 1988 Jean-Michel GAILLARD, agrégé d'histoire, E.N.S. de Saint-Cloud, maîtrise d'histoire, doctorat d'histoire, ancien élève de l'ENA (1976-1979), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 195, rue de l'Université, 75000 Paris.
- 1988 Jean CHARLIER, général de Brigade aérienne (C.R.), chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan (Gard).

- 1988 André SAUVEPLANE, professeur d'espagnol à la retraite, 1, boulevard Lafayette, 34400 Lunel (Hérault).
- 1988 Pierre VILLARET, pasteur de l'Eglise réformée, prix du "Cabri d'Or 1988", 30140 Anduze (Gard).
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
- 1988 Joseph ARTAUD, fonctionnaire en retraite, Mestre d'Obro du Félibrige, chevalier des Palmes Académiques, 10, rue Verdet, 30000 Nîmes (Gard).
- 1988 André BONNET, géologue, chevalier de l'Ordre National du Mérite, 210, impasse du Pissadou, 30900 Nîmes (Gard).
- 1988 Paul DOMBRE, pasteur de l'Eglise réformée en retraite, 1, avenue des Mimosas, 83110 Sanary-sur-Mer.
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Cognac.
- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nîmes (Gard).
- 1988 Serge VELAY, chargé de mission au Comité départemental de la Culture, "Le grand Castanet", chemin vieux de Sauve, 30900 Nîmes (Gard).
- 1989 Philippe CHAREYRE, 4, rue Eric Satie, 94000 Créteil.
- 1989 Jean-Claude LAMY, route de Langlade, 30620 Bernis (Gard).
- 1989 Germaine MOLINES, "Les Graves", 30170 St-Hippolyte-du-Fort (Gard).
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, Conservateur des Musées d'Arles, Musée Réattu, rue du Grand Prieuré, 13200 Arles (Bouches-du-Rhône).
- 1990 Guy POULON, (Philippe Sénart), 1, rue de l'Eglise, 30120 Le Vigan (Gard).
- 1990 Yves-Marie CHOUPAUT, Montée des Catalans, 30 Lédénon (Gard).
- 1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues (Gard).
- 1990 Xavier GUTHERZ, 5, rue Salle l'Evêque, 34000 Montpellier (Hérault).
- 1991 Jean CABOT, 12 bis, rue de Saint-Gilles, 30600 Vauvert (Gard).
- 1991 Marc CELIE, 48, rue Alicante, 30420 Calvisson (Gard).
- 1991 Frédéric LACAILLE, Maison des Chevaliers, 30130 Pont-St-Esprit (Gard).
- 1991 René SCHMITT, 30, rue des Remparts 34230 St Pons de Manchiens (Hérault).
- 1991 Claude VERMEIL, 1, rue St Yon, 30000 Nîmes (Gard).
- 1991 Brooks W. STODDART, Bunganne Lauding Road, Brunswick, Maine 04011 U.S.A.